



# Campagnes solidaires

Mensuel de la Confédération paysanne

N° 337 mars 2018 - 6 € - ISSN 945863

Dossier

## Sortir du glyphosate : un choix de société dans l'intérêt des paysan.nes



Défendre l'élevage et la viande bovine de qualité

# Sommaire

## Dossier Sortir du glyphosate : un choix de société dans l'intérêt des paysan.nes

### Vie syndicale

4 1 000 vaches, Salon, Loup, Lait...

### Actualité

6 **Aviculture** Les oies confédérées donnent l'alerte pour défendre l'agriculture paysanne

7 **Revenu** Tout ça pour ça ?

8 La promotion des semences paysannes en débat

10 **Pac** Urgence pour des centaines de fermes en zones pastorales

11 Défendre l'élevage et la viande bovine de qualité

12 Des abattoirs paysans pour soutenir la diversité de nos élevages et défendre nos productions

13 **Installation** Une diversité de conseillers pour prendre en compte tous les projets d'installation

### Internationales

14 **Québec** Le libéralisme sous monopole syndical

### Agriculture paysanne

16 **Rhône** Une histoire de transmission

18 L'agriculture de montagne riche de sa diversité mais fragile

### Initiatives

19 **Oléron** Le Mac Dol, c'est de la Zad!

### Point de vue

20 **Carrefour ou pas Carrefour?** Telle est la question...

### Terrain

21 **Sauver les terres de Bure**

21 **Abonnement**

22 **Annonces**

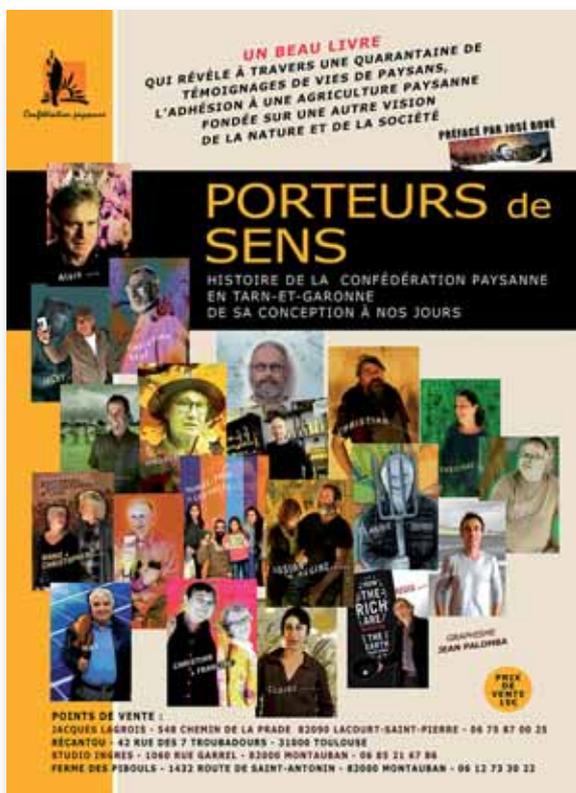
### Culture

23 **Martin Veyron** Ce qu'il faut de terre à l'homme

23 **Emmanuel Mbolela** Réfugié

### Événement

24 **NDDL** Une victoire qui se fête et un avenir qui s'enracine



Quand Alain Moles propose en 2016 d'écrire un recueil de souvenirs des luttes paysannes conduites par les « Paysans-Travailleurs » puis par ceux de la Conf' dans le Tarn-et-Garonne, un groupe de paysan.nes et d'Ami.es de la Confédération paysanne s'engage naturellement à ses côtés pour mener à bien ce projet.

Leur récit, ces mémoires diverses, révéleront les péripéties de l'élaboration d'une pensée et d'actes de résistance cherchant à enrayer une évolution mortifère de notre agriculture (agrochimie, industrialisation outrancière du secteur agricole, disparition à marche forcée de la paysannerie).

Il relie l'action et la réflexion locale porteuses d'alternatives au fatalisme programmé mais refusé. Il est aussi porteur des empreintes de différents événements nationaux qui, au fil du temps, ont interagi pour constituer notre maison commune : la Conf'.

Cette quarantaine de contributeurs et contributrices – paysans du cru, responsables nationaux, compagnons de lutte... – illustre par l'exemple de leur vécu et des combats menés ces années partagées avec toutes.

Sur le terrain, de jeunes paysan.nes, dans une adversité assumée parfois mais toujours dans un bel enthousiasme, tracent leur sillon : cet ouvrage n'est pas une fin, leur histoire reste à écrire.

**Christian Bonneville,**  
paysan dans le Tarn-et-Garonne

Pour se procurer le livre (15 euros + frais de port) :  
cp82@wanadoo.fr

## MOI, MOCHE ET MÉCHANT 4 (V.F)



## BURE : LE NUCLÉAIRE MET LE TURBO





**Thierry Jacquot,**  
paysan dans les Vosges,  
secrétaire national

## Des (tas de) sujets qui fâchent

Depuis le début de l'année, l'actualité sur la Pac est dense et notre combat pour obtenir une Paac – une Politique agricole ET alimentaire commune – qui soutienne équitablement le travail et le revenu paysan sur tous les territoires est loin d'être gagné.

De nombreuses paysannes et de nombreux paysans voient leurs aides remises en cause du jour au lendemain sous de faux prétextes réglementaires, budgétaires, sanitaires, de normes ou bien encore de plafonnement. Mais de qui se moque-t-on? Alors que le monde agricole va mal, on en rajoute une couche sur bon nombre d'entre nous...

Aides bio, mesures agri-environnementales et climatiques, indemnités compensatoires de handicap naturel, révision des surfaces pastorales, transfert entre piliers, paiement redistributif, productions pas ou non aidées: la liste des attaques envers une partie du monde agricole est longue et inadmissible.

Mais nos luttes doivent aussi, dans le même temps, porter sur d'autres problématiques, toutes aussi importantes, qui menacent nos valeurs et notre subsistance. Accords de « libre échange », dumping social et environnemental, accaparement et artificialisation des terres, industrialisation de la production, dérèglement climatique, gestion de l'eau, expansion des grands prédateurs sauvages, nouveaux OGM, tout comme le faible projet de loi issu des États généraux de l'Alimentation, s'empilent dans un ensemble de dossiers qui nous (pré)occupent et qui vont nous (pré)occuper encore un bon moment.

Notre syndicat n'est donc pas prêt de se retrouver au « chômage » quant aux problèmes à gérer. Et restons vigilants car dans cet environnement mondialisé, il ne faut pas grand-chose pour que tout bascule et que la vie de nos fermes soit terriblement remise en question.

Alors, en cette année qui précède les élections professionnelles agricoles<sup>(1)</sup>, utilisons tous les sujets qui fâchent et les crises qui se profilent – en lait et en viande bovine, notamment – pour en faire de vraies caisses de résonance de nos luttes pour la défense du monde paysan.

Après le temps des beaux discours du gouvernement, celui de ses actes et des sujets qui fâchent. Les dates du 22 mars, à Amiens avec le procès au civil de la résistance à l'usine des 1 000 vaches, et des 18 et 19 avril, pour notre assemblée générale, seront des temps syndicalement importants. Ils vont permettre de nous rassembler, de nous renforcer, de nous dynamiser pour porter encore plus fort nos positions et notre vision de l'agriculture.

Comme d'habitude: restons fermes, ne lâchons rien!

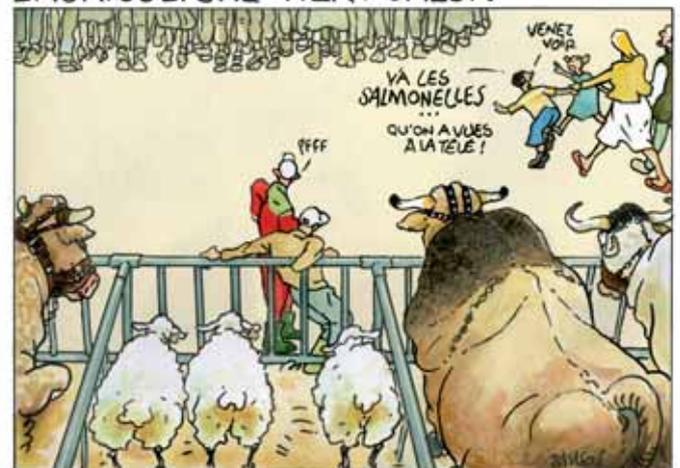
(1) Les élections aux chambres d'agriculture se dérouleront en janvier 2019.

Mensuel édité par :  
l'association Média Pays  
104, rue Robespierre – 93170 Bagnolet  
Tél. : 01 43 62 82 82 – fax : 01 43 62 80 03  
campsol@confederationpaysanne.fr  
www.confederationpaysanne.fr  
www.facebook.com/confederationpaysanne  
Twitter : @ConfPaysanne  
Abonnements : 01 43 62 82 82  
abocs@confederationpaysanne.fr  
Directeur de la publication : Laurent Pinatel  
Directeur de la rédaction :  
Christian Boisgontier  
Rédaction : Benoît Ducasse et Lorène Lavocat  
Secrétariat de rédaction : Benoît Ducasse  
Maquette : Pierre Rauzy  
Dessins : Samson, Rodho  
Diffusion : Anne Burth et Jean-Pierre Edin  
Comité de publication :  
Jo Bourgeois, Michel Curade, Joël Feydel,  
Temanuata Girard, Florine Hamelin,  
Jean-Claude Moreau, Véronique Léon  
Impression : Chevillon  
26, boulevard Kennedy  
BP 136 – 89101 Sens Cedex  
CPPAP n° 1121 G 88580  
N° 337 mars 2018  
Dépôt légal : à parution  
Bouclage : 27 février 2018

### SNCF : HARO SUR LES PETITES LIGNES



### L'AGRICULTURE TIEND SALON



## Au Salon

Nous bouclons ce numéro de Campagnes solidaires en plein Salon de l'Agriculture. Dès le premier jour et le petit-déjeuner avec le Président de la République auquel a participé Laurent Pinatel, porte-parole du syndicat, le ton était donné : des débats chaque jour sur le stand du syndicat (dont ce mardi, jour de bouclage, avec José Bové sur la Pac), des réponses aux nombreuses sollicitations des médias (d'interviews sur le stand aux interventions sur les plateaux des divers studios), des réunions de travail avec les élus et autres responsables professionnels, des rencontres avec le ministre de l'Agriculture et son cabinet, ou avec le commissaire européen Phil Hogan, une action en soutien aux éleveuses et aux éleveurs menacés de perdre leurs aides Pac à cause de la révision des surfaces pastorales ligneuses... Comme à son habitude, la Confédération paysanne ne chôme pas au Salon !



## Plan Loup

### Des paysan.nes seul.es face à leur désarroi !

Le Plan Loup présenté le 19 février par le gouvernement s'inscrit malheureusement dans la continuité des précédents et ne prend toujours pas en compte la situation des éleveuses, des éleveurs et de leurs troupeaux victimes de la prédation. Ce plan est loin de remettre « l'église au milieu du village », comme s'y était pourtant engagé Emmanuel Macron le 25 janvier dernier lors de ses vœux au monde agricole.

Ce plan ignore les éleveurs et les éleveuses et la situation qu'ils endurent. Pire, il se fixe un objectif d'une population de 500 loups d'ici à la fin du quinquennat, contre 360 aujourd'hui ! Tout en imposant la conditionnalité entre moyens de protection et indemnisation des victimes, sans réelle volonté de dédommager l'intégralité du préjudice.

Ce plan marque une nouvelle fois une absence totale de considération pour celles et ceux qui n'ont toujours pas été entendus malgré les propositions que la Confédération paysanne a portées depuis des semaines. (...) Il ne défend ni le pastoralisme ni l'élevage de plein air pourtant garant de la biodiversité et d'une alimentation de qualité.

C'est pourquoi la Confédération paysanne prendra ses responsabilités face à ce Plan Loup !

(Communiqué du 19/2)

## Lactalis hors la loi !

Les enquêtes et les scandales se multiplient contre Lactalis : comptes non publiés depuis des années malgré l'obligation légale, lait infantile impropre à la consommation après une contamination aux salmonelles, deux milliards d'euros de montages fiscaux au Luxembourg...

Face à l'impunité du premier groupe industriel laitier mondial, la Confédération paysanne a organisé le 22 février une manifestation devant le tribunal de grande instance de Laval, sur les terres de Lactalis. Si la firme vient de publier une partie minime de ses comptes, il reste beaucoup de chemin à parcourir jusqu'à la transparence qui nous permettra de comprendre où passe la valeur. Il faut donc continuer à exiger l'application de la loi. Cette même loi qui s'applique sans détour lorsqu'il s'agit de prononcer les liquidations judiciaires pour des paysannes et des paysans.





## 1 000 vaches : la Conf' à nouveau en procès !

Le 28 mai 2014, une cinquantaine de militant.es de la Confédération paysanne démontraient symboliquement le chantier de la salle de traite de l'usine des 1 000 vaches, à Drucat (Somme).

Poursuivis pour cette action devant les tribunaux, six militant.es de la Confédération paysanne ont été jugés au pénal en novembre 2014, puis en appel en juin 2015. Ce 22 mars, ce sera au tour du procès au civil. Le tribunal d'Amiens pourrait pro-

noncer une forte peine à leur rencontre. Les promoteurs et gestionnaires de l'usine réclament 140 000 à 180 000 euros !

Pour soutenir la Conf', une grande journée de mobilisation contre l'industrialisation de l'agriculture et en soutien aux militant.es, contre la répression syndicale, s'organise le 22 mars à Amiens. Au programme : concert, débat, prises de parole, restauration et buvette paysanne... Des bus se préparent : voir avec la Confédération

paysanne de votre département ou sur le site : <http://confederationpaysanne.fr>

**Pour aider à l'organisation de cette journée de mobilisation, mais aussi à la poursuite de la lutte contre l'industrialisation de l'agriculture, les Ami.es de la Confédération paysanne lancent un appel à dons. En direct sur : [www.helloasso.com](http://www.helloasso.com) ou par chèque libellé et adressé aux Amis de la Confédération paysanne (104, rue Robespierre – 93170 Bagnolet).**

### À Vincent Savy

Le 31 janvier, Vincent Savy a mis fin à ses jours, à 42 ans. Paysan à Salmiech, en Aveyron, il a durant plusieurs années participé aux travaux de la commission nationale « lait de vache » de la Confédération paysanne. Il a aussi siégé au comité du syndicat aveyronnais dont il a été secrétaire départemental. « *Quelques mots ne suffiront sans doute pas à exprimer toute la tristesse et toute la peine que nous avons de te perdre, ni toute la joie et la chance que nous avons eue de t'avoir connu...* », a écrit en hommage Sébastien Persec, ancien porte-parole départemental du syndicat. « *Tu étais de ceux qui auraient aimé faire de tout ce qui existe aujourd'hui quelque chose de mieux... Ça nous a bien fait rire parfois, quand nous faisons des pieds de nez à Lactalis ou à Géant Casino, en couvrant les rayons de la paille sur laquelle ils essayaient de nous mettre, tous ces puissants qui aujourd'hui encore font la une de l'actualité. Puissent ces luttes auxquelles tu as toujours cru et grandement contribué perdurer et aller vers ce monde que tu aurais voulu : différent, amoureux et respectueux de la nature, social et solidaire, comme tu l'étais toi-même* ».

### ZDS

#### N'abandonnons pas les éleveuses et éleveurs !

La nouvelle carte des zones défavorisées simples (ZDS) présentée le 20 février par le ministre de l'Agriculture continue à exclure des paysannes et des paysans qui ont besoin de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), aide qui a permis de préserver l'élevage herbagé sur de nombreux territoires. Un grand flou persiste quant aux sortant.es du dispositif. Il ne sera pas levé avant le mois de septembre, échéance que le ministère s'est fixée pour avoir la validation de la Commission européenne sur ce nouveau zonage.

Cette situation laisse dans l'incertitude des milliers de paysan.nes pour encore plusieurs mois, sans compter que les critères de la France pourraient être rejetés par la Commission. Il faut donc poursuivre le travail sur ce zonage tant que la Commission ne s'est pas prononcée, mais aussi mettre en œuvre des mesures d'accompagnement cohérentes au maintien de paysannes et de paysans nombreux sur tous les territoires.

(...) Les paysannes et les paysans ont besoin d'une aide ciblée pour le maintien de l'élevage, avec une incitation à la transition. Les outils proposés sont les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) « systèmes », ciblées sur l'élevage. Encore faut-il que l'État s'en donne les moyens financiers en prenant la décision politique qui s'impose : un transfert conséquent entre le premier et le second pilier de la Pac, comme la Confédération paysanne le réclame depuis le début.

(Communiqué du 21/2)

Dans des temps où seule l'inquisition portait la civilisation, les hérétiques étaient jetés dans des culs-de-basse-fosse au plus obscur du noir. Isolément absolu, tête à tête avec ses angoisses où comme le prétendait l'inquisiteur avec ses pêchés. Côtayer la mort avant de l'embrasser.

Aujourd'hui, lorsque le citoyen aura bouclé son cycle de production, il devient une charge pour la société et parfois pour ses enfants. Les cachots plus conformes à la modernité de notre temps s'appellent EPHAD, mais le mépris est déjà dans la terminologie, retraite et non avenir.

Lorsque le grand âge fait entrevoir l'autre côté de la conscience, plus que jamais l'écoute devrait apporter les sourires. Il n'y a souvent là que le mutisme contraint car les salariés surexploités ne peuvent assurer leur rôle d'accompagnement. Dans cette société en marche avance le mépris généralisé pour les plus faibles, les plus malheureux, les exilés, les oubliés de l'abondance, les anciens... L'humanité, engloutie dans les bénéfices, n'émerge que dans les discours convenus, vite remisés dans l'armoire aux inutilités. Le choix est déjà réglé par nos fringants dirigeants : des armes, pas des vieux. Nous avons tous des parents qui nous ont couverts d'attentions et d'amour, et nous leur offrons pour certains, à cause de la carence des pouvoirs publics, l'effroi silencieux vide de tendresse. La compassion est devenue un produit aussi rare que les sourires du ministre des cultes, avec sa matraque en guise de goupillon qui nous donne un avant-goût de l'enfer.

Il y a un peu plus de cinq siècles naissait Thomas More, auteur de *L'Utopie*. Rêvons avec lui qu'avant de basculer dans l'inconnu définitif, nous tendions une main secourable à celles et ceux qui vont partir. Et fredonnons avec Brassens, ce poète de l'insensé, « *et même à la grande rigueur ne pas mourir du tout...* »

Le ruralleur  
le 8 février 2018

## Actualité

### Aviculture

# Les oies confédérées donnent l'alerte pour défendre l'agriculture paysanne

**Le 11 février, à Toulouse, la Confédération paysanne d'Occitanie organisait la troisième édition des Oies du Capitole sur la place du même nom. Face à la grippe aviaire ou à la révision de la carte des zones défavorisées, le mot d'ordre est le même : défendre les petites fermes !**

**C**e 11 février, les oies confédérées étaient de retour sur la place du Capitole. Le titre de l'événement, symbolique, fait référence à l'épisode historique des oies du Capitole à Rome qui, il y a plus de 2 400 ans, avait sauvé la population de la ville en l'alertant d'une attaque meurtrière.

La grippe aviaire était encore une fois dans toutes les têtes, tant des visiteurs parcourant la trentaine de stands que des paysan.nes qui en ont profité pour présenter le guide de la « biosécurité pour les petits élevages de volailles » que devrait bientôt publier le syndicat après de derniers échanges avec l'Institut technique de l'aviculture (Itavi) et la direction générale de l'alimentation du ministère de l'Agriculture (cf. CS n° 334). Sylvie Colas, co-porte parole de la Confédération paysanne du Gers, commentait la défense syndicale des « élevages autarciques de petites dimensions » face à l'industrialisation des modes de production et au regard de la nouvelle crise de grippe aviaire ayant frappé le Sud-Ouest en 2017 : « *Ce qui ne va pas, c'est le mode de production, segmenté, concentré. Les abat-toirs aussi sont concentrés sur la même zone et donc entraînent de nombreux déplacements d'animaux, source de dissémination de la grippe aviaire.* »<sup>(1)</sup>

« *Comme tous les ans, nos oies viennent crier sur la place du Capitole, expliquait l'éleveuse de volailles. Elles donnent l'alerte pour dire que l'agriculture paysanne est*



Le 11 février, la grippe aviaire était encore une fois dans toutes les têtes. À la mi-février, un nouveau foyer avait été détecté dans le Gers où 2 000 canards d'un même élevage devaient être abattus. La Confédération paysanne appelle à « désindustrialiser la production de volailles ».

*en danger. Nous défendons les 70 000 fermes d'Occitanie, ces petites structures qui préfèrent travailler en circuit court pour compenser la masse de production qu'elles ne font pas.* »<sup>(2)</sup>

### Double peine

Cette année, il était également question des indemnités européennes accordées aux zones défavorisées simples (ZDS). La carte réactualisée de ces zones qui, sans être montagneuses présentent des contraintes géographiques sensibles, était sur le point d'être publiée par le ministère de l'Agriculture. Certains territoires risquaient de ne pas y être reconduits, privés alors d'aides pour compenser leur handicap. « *Dans certaines zones, nous ne pouvons pas faire autre chose que de l'élevage. Si on nous enlève ces aides, c'est la double peine! Et si on ajoute, pour les volailles, la crise aviaire, c'est triple peine* », commentait Sylvie Colas. Ce 11 février, 74 communes du Gers, par exemple, risquaient de ne plus être classées en ZDS.

Dans l'appel à venir à la rencontre des paysan.nes, la Confédération paysanne résumait ainsi le sens global de son action : « *Les Oies du Capitole, ce n'est pas seulement la défense des élevages de volailles fermières! C'est la défense de toutes nos*

*fermes, et notamment, en ce moment, celles qui sont menacées par la révision des zones défavorisées simples. Parce que les éleveuses et les éleveurs en ont marre d'être tondus par les normes abusives et par les règlements qui changent, nous tondrons symboliquement des brebis devant le Capitole! Nous le ferons sans blocage, sans fumier, ni pneus qui crament<sup>(3)</sup>, mais avec un beau marché fermier et des animations et conférence!* »<sup>(4)</sup>

La tonte a cependant donné l'occasion à une poignée de manifestant.es végan.e de crier leur hostilité à tout élevage. Les paysan.nes ont tenté d'expliquer leur démarche, calmement... mais en vain. « *Nous aurions préféré que ces militants aillent manifester dans les rayons des supermarchés, là où les animaux viennent d'élevages industriels plutôt que de s'attaquer à nous, paysans pacifistes qui défendons notre terroir* », commentait Sylvie Colas. **n**

(1) Source : l'Humanité, 9/2/2018.

(2) Source : La Dépêche du Midi, 12/2/2018.

(3) Allusion aux blocages de plusieurs routes et autoroutes les jours précédant, notamment dans le Gers et le Lot-et-Garonne, organisés par la Fnsea-JA ou la Coordination rurale.

(4) La conférence « De la poule au pot au poulet export : quel avenir pour l'élevage paysan ? », avec la participation – entre autres – de Judith Carmona, paysanne dans les Pyrénées-Orientales et présidente de la commission agricole du conseil régional d'Occitanie.

## Revenu Tout ça pour ça ?

Le 31 janvier a été présenté en conseil des ministres le projet de loi issu des États généraux de l'Alimentation (EGA), projet portant essentiellement sur la création et la répartition de la valeur. Dès notre congrès de Muzillac, en avril 2017, nous réclamions une loi pour le revenu paysan : nous devrions donc être satisfaits. Mais...

C'est le doute – voire la déception – qui l'emporte après la lecture du projet de loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable »<sup>(1)</sup>, présenté en conseil des ministres le 31 janvier : six mois de travaux frénétiques pour en arriver là ! Malgré des discours et des conclusions d'ateliers prenant la mesure de l'urgence d'un revenu pour toutes les paysannes et tous les paysans, le projet de loi ne prend pas la hauteur nécessaire pour résoudre le problème.

Comme annoncé par Emmanuel Macron en octobre, le texte propose l'inversion de la construction du prix. Ce sera aux producteurs ou aux organisations de producteurs de proposer le prix de vente de leurs produits. Ceci devrait permettre de régler le problème des prix bas : c'est bien mal connaître les mécanismes de fixation des prix... Le prix final est toujours issu d'une négociation, donc d'un rapport de force entre vendeur et acheteur. Croire ou faire croire que l'inversion sera de nature à rééquilibrer ces échanges, c'est soit rêver, soit se moquer de nous.

Le rapport de force sera toujours en faveur des transformateurs ou des distributeurs, de par leur taille

qui leur permet d'exercer une pression terrible, mais aussi du fait que nous vendons des denrées périssables qui ne nous permettent pas d'allonger, décaler ou rompre les négociations si facilement. Et ça, nos acheteurs savent très bien en jouer !

Alors oui, prendre en compte les coûts de production est intéressant, que le paysan propose la base de discussion du prix est logique. Logique aussi de penser que, collectivement, nous serons plus forts.

### L'État arbitre

Mais tout cela restera insuffisant, inutile et trompeur si l'État ne prend pas sa part : il doit être capable de dénoncer, nommer et sanctionner les acteurs qui ne jouent pas le jeu de la transparence et du partage de la valeur. Sans ce rôle d'arbitre de la puissance publique, les mesures de fixation et d'inversion du prix ne pèseront pas lourd face aux mastodontes de la transformation et de la distribution.

Le second point proposé dans ce projet de loi est l'augmentation du seuil de revente à perte : les distributeurs ne pourront plus se faire la guerre des prix au détriment de la qualité des produits et de notre revenu. La règle proposée leur imposera de revendre au moins 110 ce qu'ils ont acheté 100. Ceci couplé à un encadre-

ment des promotions en volumes et en valeurs pourrait permettre un apaisement des relations commerciales. Mais de là à croire à un retour aux paysannes, c'est un mirage : si ces acteurs étaient vertueux et capables de redistribution, nous n'en serions pas là !

Au début des EGA, nous sommes partis d'un constat partagé sur l'extrême érosion du revenu paysan et on nous propose un remède portant sur les maillons transformation et distribution... Que s'est-il passé ? Manque de courage, d'ambition ? Tromperie assumée ? Travail de lobbies toujours aussi influents ? Sans doute un peu de tout ça à la fois.

À la Confédération paysanne, nous pensons que si la loi doit expérimenter quelque chose, qu'elle expérimente l'interdiction de vente à perte ! C'est-à-dire que nos acheteurs ne puissent plus nous payer sous nos coûts de revient, une mesure directement en faveur des paysannes et des paysans. Or c'est la notion de prix abusivement bas qui est effleuré dans le projet de loi, mais de manière pas suffisamment aboutie et précise.

La bataille n'est pas terminée pour autant : le texte va passer devant députés et sénateurs et le travail d'amendements va vite débiter pour donner au projet davantage d'envergure. Il ne faut pas passer une fois encore à côté de l'essentiel : redonner du sens et un avenir à toutes les paysannes. n

Nicolas Girod,

paysan dans le Jura, secrétaire national

(1) [www.assemblee-nationale.fr/15/projets/pl0627-ei.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/15/projets/pl0627-ei.asp)

Le 11 octobre 2017, Emmanuel Macron prononçait un discours à mi-parcours des États généraux de l'Alimentation dont les grandes orientations portaient globalement une vision et une ambition intéressantes de l'avenir de l'agriculture. Mais ça, c'était le discours...



Chaque jour alimente un peu plus le feuilleton. Ainsi le directeur général de l'Alimentation (DGAL, ministère de l'Agriculture), auditionné au Sénat le 13 février, révèle qu'entre 2006 et 2017, Lactalis a détecté au moins à cinq reprises la présence de salmonelles dans son usine de Craon (Mayenne) sans en aviser l'administration. Par ailleurs, la publication de ses comptes par la firme est toujours aussi opaque (cf. p. 4-5). Enfin, suite à la plainte d'une famille niçoise dont le bébé a été sévèrement intoxiqué et qui craint des séquelles irréversibles, le célèbre juge Van Ruymbeke a été saisi du dossier, lequel s'ajoute aux 35 autres plaintes déposées par l'association des familles des victimes. À défaut de lait infantile, il va falloir vendre beaucoup de fromages (de Normandie) pour payer la casse !

### Fin de la guerre du camembert !

La guerre entre le fromage « de Normandie au lait cru, moulé à la louche, provenant de race normande élevée à l'herbe » – qui seul avait droit à l'appellation d'origine protégée (AOP) – et le « fabriqué en Normandie » avec du lait venant de n'importe où, avec des vaches de n'importe quelle race, est terminée. L'Institut national de l'origine et de la qualité (Inao) a décidé de supprimer la mention « fabriqué en Normandie » et d'ouvrir à l'AOP le lait pasteurisé, avec un minimum de 30 % de vaches normandes mais toujours six mois de pâturage, sans OGM et sur toute la Normandie (ex-haute et ex-basse). Ceci en accord avec les historiques « lait cru » pont-l'évêque et livarot... rachetés par Lactalis ces dernières années ! Mais, nous rassure l'Inao, « ce n'est pas la fin du camembert au lait cru » qui « aura droit à une mention « véritable » ou « authentique » avec 70 % de lait issu de vaches normandes ». « Mort programmée du véritable camembert », dénonce l'association Fromage de Terroirs...

**Le bio caracole toujours**

La croissance de la production bio fait des envieux et devient un emblème publicitaire. Selon l'Agence Bio, en 2017, le nombre de nouveaux engagements s'élève à 4900 productrices et producteurs, soit + 13,6 % en un an. Cela porte la part des fermes bio en France à 8,3 %, soit un total de 36 664 fermes. De même pour la surface qui progresse de 15 % pour atteindre 1,77 million d'hectares (6,5 % de la SAU). Le chiffre d'affaires passe lui aussi de 7,15 à 8 milliards d'euros entre 2016 et 2017. La progression est hétérogène selon les régions et les productions, mais dans tous les cas en augmentation.

Selon la même source, l'augmentation de la surface bio en France est ainsi de 60 % entre 2011 et 2016. Sur la période 2018-2022, le gouvernement vise + 15 %... Mais il refuse de prélever pour cela une aide significative sur les 5 milliards d'euros promis sur 5 ans à l'agriculture par Emmanuel Macron. Quand le bio sera totalement sous contrôle de la Fnsea, le ministre de l'Agriculture sera plus coulant !

**Porc bio breton : deux approches**

La production de porc bio en France est en forte croissance (+20 % en 2016) mais la consommation est plus forte : la moitié des besoins est importée. Les Bretons, champions de la production porcine, veulent donc investir le créneau. Là, deux tendances s'affrontent. D'un côté, la Cooperl et autres gros groupements veulent en rester à la réglementation européenne, plus laxiste (pas de limite de taille, 50 % de caillottes admis, pas d'autonomie alimentaire exigée). De l'autre, les groupements historiques tels qu'Unebio dont le cahier des charges est beaucoup plus strict : interdiction des caillottes, immuno-castration, maximum de 150 truies, autonomie alimentaire. Bref, du bio authentique ! Pour l'instant, les deux modèles s'adressent aux mêmes acheteurs (grande distribution, magasins spécialisés). À 3,60 euros le kilo (contre 1,35 euro en conventionnel), pas de souci. Mais si le marché se retourne, que feront les industriels ? Comme pour le camembert, la production industrielle peut tuer la bio « authentique ».

**Actualité****La promotion des semences paysannes en débat**

**Quatorze ans après sa création, le Réseau Semences Paysannes – dont la Confédération paysanne est un des fondateurs – fait face à de nouveaux défis, cependant que l'industrie semencière, avance avec ses nouveaux OGM.**

**A**ctuellement, en France, des questionnements majeurs traversent le monde de la semence. D'un côté, les industriels et leur Groupement national interprofessionnel des semences et plants (GNIS) ressort comme chef de file en plein États généraux de l'Alimentation et promeut les « nouveaux OGM » comme la nouvelle solution « agroécologique » (!). De l'autre, les semences fermières peinent à trouver une sécurité juridique suffisante alors que la demande des agriculteurs et des agricultrices ne faiblit pas. En même temps, les semences paysannes continuent à se développer et gagnent du terrain et des marchés !

Le Réseau Semences Paysannes (RSP) a été créé en 2003 à une époque où les semences paysannes n'ont aucune existence reconnue. La Confédération paysanne en est un de ses membres fondateurs. Aujourd'hui, le Réseau rassemble plus de 80 organisations, toutes impliquées dans des initiatives de développement, de promotion et/ou de défense de la biodiversité cultivée et des savoir-faire associés.

Mais à 14 ans, le voilà en crise d'adolescence, traversé par des questions existentielles sur sa nature, ses objectifs, sa stratégie et son avenir. Les débats qui émergent sont complexes mais nécessaires. Une grande partie des adhérents est attirée par le travail de terrain dans les champs ou les jardins, source de création et d'inspiration. Une autre en fait une activité commerciale en vendant des semences « traditionnelles », produites ou non par elle. Le rôle de la Confé-

dération paysanne dans ce contexte est d'œuvrer pour préserver et conquérir de nouveaux droits pour les paysan.nes, et spécifiquement pour celles et ceux qui sélectionnent, renouvellent et conservent la biodiversité cultivée. C'est pour cette raison que nous nous sommes mobilisés ensemble pour gagner le droit des paysan.nes d'utiliser, d'échanger, de vendre leurs semences et d'accéder sans restriction à la diversité des semences traditionnelles et paysannes disponibles. Ensemble aussi, nous luttons pour stopper l'intrusion des OGM, anciens comme nouveaux, et la confiscation du vivant par les brevets (avec leur suppression comme objectif commun).

**Luttes institutionnelles**

C'est aussi pour ça que le syndicat avait investi beaucoup d'énergie dans le Haut Conseil des Biotechnologies (HCB) afin de suivre les stratégies de l'industrie et mieux les contrer ! Cette représentation institutionnelle a contribué à plusieurs victoires (moratoire MON 810, lois limitant la portée des brevets, arrachage de peupliers transgéniques...) mais n'a pas toujours été comprise. Et la démission, en avril 2016, des organisations opposées aux OGM n'a pas provoqué le sursaut démocratique attendu. Elle a au contraire contribué à renforcer la mainmise de l'industrie sur les institutions et à marginaliser l'opposition aux nouveaux OGM. Entre le syndicat et le Réseau Semences Paysannes existe un débat sur l'intérêt de consacrer de l'énergie à ce type de luttes institutionnelles tout autant qu'à la construction d'alternatives sur le terrain.

Des discussions ont donc émergé sur l'objectif du RSP. Côté Confédération paysanne, nous pensons que le travail politique et syndical de défense des droits des paysan.nes, de représentation et d'amendement des lois est indispensable, et que seul ce travail,

souvent ingrat, peut sécuriser les expériences de terrain pour qu'elles fleurissent toujours plus nombreuses !

**Chez Carrefour**

À l'automne 2017, l'opération de communication de Carrefour sur les semences paysannes a provoqué beaucoup d'interrogations. Les étals des rayons fruits et légumes d'une quarantaine de magasins Carrefour de Bretagne et d'Ile-de-France se sont garnis d'une dizaine de légumes anciens, fournis par le groupement de producteurs Bio Breizh et l'association Kaol Kozh, membres du Réseau Semences Paysannes.

Revenons un peu en arrière pour mieux appréhender le contexte. En 2011, l'assemblée générale du RSP décide d'évaluer l'intérêt d'identifier les produits issus de semences paysannes avant que les AG de 2015 et de 2016 ne lancent à titre expérimental la marque « Semences Paysannes en Réseau », en partenariat avec le réseau de magasins Biocoop. L'objectif est de protéger la définition des semences paysannes pour qu'elles ne finissent pas « aromatisées » au glyphosate et aux OGM comme l'agroécologie désormais revendiquée aussi par le GNIS. L'expérience se construit avec les maraîchers et les maraîchers bretons de Kaol Kohz et de BioLoireOcéan. Par un enchaînement de discussions et de relations compliquées entre les différents acteurs paysans et commerciaux engagés dans la démarche, la cacophonie a régné durant la 5<sup>ème</sup> édition de la Semaine des semences paysannes, fin septembre 2017. La communication du RSP a été marginalisée alors que celle de Carrefour révélait la problématique des semences paysannes à un plus grand public.

À l'origine, il y a le refus d'autres distributeurs de valoriser les légumes issus de semences paysannes par rapport à ceux produits à partir d'hybrides F1 ou



d'OGM cachés produits par stérilité mâle cytoplasmique<sup>(1)</sup>. Carrefour a su exploiter ce désaccord en accédant le premier à la demande de partenariat de Bio Breizh et Kaol Kozh. Cela lui donna une image de dialogue constructif avec des paysan.nes, en pleins États généraux de l'Alimentation, alors que la grande distribution est aussi un des responsables de la dégradation du revenu des paysan.nes.

Guy Kastler, ancien délégué général du RSP, militant très actif sur la question des semences à la Confédération paysanne, a été sollicité par les paysans bretons pour vérifier les éléments juridiques de la communication prévue par l'enseigne. Ceci s'avérera très utile et adapté, tant le sujet est complexe. Vu la puissance de communication, il était impératif de diffuser de bons messages qui ne nuisent pas aux paysan.nes (cf. CS n° 333). Le RSP a violemment condamné cette « collaboration ».

Mi-décembre 2017, son AG a décidé de stopper l'expérience de la marque « Semences Paysannes en Réseau ». Cette frilosité s'oppose aux droits des paysan.nes qui commercialisent en circuit long de valoriser leurs pratiques et les valeurs des semences paysannes. Tou.tes les paysan.nes ne peuvent pas du jour au lendemain vendre toute leur production en direct, ni tous les consommateurs et toutes les consommatrices s'approvisionner exclusivement

en amaps. Les représentant.es de la Confédération paysanne à l'assemblée générale du RSP regrettent une décision qui sera un frein à la généralisation de l'utilisation de semences paysannes et à la protection de leur identité.

### Questions et chantiers

Les chantiers réglementaires pour accompagner le développement des semences paysannes sont très importants : comment protéger ces semences face aux pratiques frauduleuses et à la biopiraterie ? Ne faut-il pas réserver cette appellation aux semences sélectionnées et produites par des paysan.nes ? Jusqu'où des semenciers spécialisés peuvent-ils se revendiquer paysans ? Et au-delà, comment cadrer le commerce des semences paysannes dans un monde où les géants du commerce électronique contournent toutes les réglementations ? Comment permettre aux paysan.nes qui les utilisent de valoriser leur production agricole et alimentaire sur le marché ? Comment les faire mieux connaître du public et des paysan.nes ? Doit-on réserver les produits issus de semences paysannes aux niches commerciales des circuits courts ou de luxe ? Ou faut-il aussi affronter la grande distribution ? Voici quelques questions, complexes, qui se posent aujourd'hui, tant à la Confédération paysanne qu'au Réseau Semences Paysannes. Par le débat, il faudra trouver le

Action dans une jardinerie à Montbrison (Loire), en novembre 2016. Les chantiers réglementaires pour accompagner le développement des semences paysannes sont très importants mais il faut redynamiser un mouvement social qui saura s'opposer aux nouvelles chimères de l'industrie semencière et biotechnologique.

consensus qui satisfera les différents acteurs.

En parallèle, il faut travailler ensemble pour

redynamiser un mouvement social qui saura s'opposer aux nouvelles chimères génétiques de l'industrie semencière. Les nouveaux OGM en chantier seront aussi, voire bien plus dangereux pour l'environnement et la santé que leurs prédécesseurs<sup>(2)</sup>. Ils seront d'autant plus nuisibles pour l'autonomie des paysan.nes et la souveraineté alimentaire que derrière eux se cachent des brevets aux possibilités infinies. Capable de copier ce qui intéresse dans la nature et de le breveter, l'industrie semencière pourra réclamer la propriété de ce qui existe déjà dans les champs des paysan.nes, dans les jardins et les assiettes des citoyen.nes comme dans la biodiversité sauvage. Nous devons ensemble arrêter ces brevets, arrêter ces nouvelles techniques de modification génétique. Les débats qui traversent le monde de la semence paysanne sont au cœur de l'avenir de l'agroécologie paysanne ! ▢

Le bureau de la commission  
« semences et OGM »  
de la Confédération paysanne

(1) Comme la mutagenèse, cette technologie produit des OGM non étiquetés car ils sont exclus du champ d'application de la réglementation OGM européenne. Elle est de ce fait acceptée par la réglementation bio officielle alors qu'elle est rejetée par les principes de base des organisations bio, notamment car elle relève du génie génétique et parce que la barrière des espèces est transgressée, de même que l'intégrité de la cellule.

(2) La technologie du « forçage génétique » (gene drive en anglais) permet par exemple d'éradiquer des espèces entières de la surface de la terre.

L'avis du directeur de l'Agence Bio étonne ! À la question : « C'est mieux de consommer du bio français ? », il répond « Non, bio et lien au sol, ce n'est pas le même débat, le bio ce n'est pas du chauvinisme (!) Privilégions plutôt le système de certification du bio européen qui fonctionne très bien. » Tout l'entretien est sur le même ton : on comprend que la réglementation européenne convient à la production industrielle dont le logo bio fait vendre sans trop de contraintes. On reconnaît là la patte d'un « environnement » qu'on ne cesse de dénoncer. La Fédération nationale d'agriculture bio (Fnab), forcément « chauvine », va-t-elle réagir ?

### Les nitrites causes de cancer ?

Les nitrites sont largement utilisés dans la charcuterie industrielle, par exemple pour donner la couleur rosée aux jambons mais aussi pour prévenir le développement de salmonelles. Or, des chercheurs accusent cet additif de provoquer le cancer colorectal (104 nouveaux cas par jour dans les pays développés). La recherche travaille à trouver des alternatives, notamment avec des extraits de plantes, jus de céleri, etc. En attendant, évitez la bouffe industrielle. Mangez bio « authentique » !

### Macron – Lambert, le grand amour !

On savait le ministre de l'Agriculture sous le charme de la présidente de la Fnsea. À l'ouverture du Salon de l'Agriculture 2018, Christiane Lambert a accompagné un moment le président de la République qu'elle trouve « très ouvert et pragmatique ». La Fnsea accusait depuis des mois Emmanuel Macron de ne pas défendre le maintien du budget Pac à Bruxelles. Le vent a tourné, Christiane Lambert déclare : « Le président défend à Bruxelles une augmentation du budget européen, c'est la première fois qu'il le dit aussi fermement et le ministre de l'Agriculture fait le tour d'Europe pour avoir des alliés. » Soyez certains que ce n'est pas pour permettre à la France de respecter ses engagements sur la revalorisation des 50 premiers hectares ! On savait que la Fnsea pilotait le ministère de l'Agriculture et son administration, désormais c'est directement à l'Élysée qu'ils vont manœuvrer et ça n'augure rien de bon pour les paysan.nes !

Jo Bourgeais

## Pac Urgence pour des centaines de fermes en zones pastorales

**Si d'ici le 31 mars, la France ne fait pas mieux reconnaître ses zones pastorales auprès des autorités européennes, des centaines d'élevages en zones difficiles, valorisant les parcours et les landes, devront cesser leur activité.**

**P**lus de 600 fermes en zones difficiles – pour l'essentiel en zone de montagne – sont en danger : elles ont appris ces derniers mois qu'elles perdaient ou pourraient perdre leurs aides Pac !

Jusqu'en 2016, des surfaces pastorales plus ou moins herbacées étaient éligibles à ces aides dans toute la France (cf. encadré). Dans les régions de landes, on parle de surfaces pastorales ligneuses (SPL) : les animaux – des ovins surtout – s'y nourrissent en hiver et en automne de ce qui est à leur disposition, la bruyère par exemple. L'intérêt est pluriel : de la nourriture locale et adaptée, du foin en moins à acheter, mais aussi l'entretien d'un paysage encore ouvert là où la forêt gagne de plus en plus, couvrant les anciennes pâtures. Sans ce type d'élevage, les territoires concernés seraient pour de bon désertifiés.

Problème : depuis 2017, la règle a changé. Seuls 23 départements y ont encore droit. Double problème : les paysannes et les paysans concernés dans les autres départements l'ont appris sur le tas, lors de contrôles de l'administration. Les départements de l'ex-Limousin (Creuse, Haute-Vienne et Corrèze)

et la Loire sont parmi les plus impactés par ce changement de règle et leur exclusion. À 300 euros par hectare, en zone d'élevage extensif, ça peut faire très cher : le tiers des aides en moins d'un coup, parfois davantage. Et des fermes sans lendemain.

Vincent Jacquinet s'est installé « hors cadre familial » il y a quatorze mois en Haute-Corrèze. Il élève 330 brebis limousines, une race locale adaptée à pâturer la lande. Dans ce pays extrêmement dépeuplé (trois habitants au km<sup>2</sup>), la terre est pauvre et pentue. 30 des 90 hectares de l'exploitation de Vincent sont couverts de bruyères, vitales pour ses animaux et l'équilibre économique de la ferme. Il a appris qu'il ne toucherait plus d'aide Pac pour ces surfaces – 9 000 euros en moins chaque année – et qu'il devra même rembourser les aides perçues par le cédant dont il a pris la relève, soit le paiement relatif aux mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) contractées en 2015 avec la mise en place de la Pac actuelle. « Je vais sans doute devoir arrêter et revendre le troupeau », en conclut Vincent.

500 fermes du Limousin sont touchées, une autre centaine l'est dans la Loire, dans les Monts du Pilat et ceux du Forez principalement. « Je connais déjà deux fermes en grande difficulté à cause de ça », commente Michel Barou, le porte-parole de la Confédération paysanne de la Loire. Celui de la Corrèze, Denis Champmas est furieux : « On nous a laissé remplir nos déclarations Pac en mai 2017

alors que l'administration savait que la règle avait changé. Personne ne nous a prévenus. Résultat : un jour, tu reçois un avis de contrôle, t'y vas tranquille et là t'apprends que t'es viré : à ce niveau de perte, 15 000 euros sur ma ferme en zone de montagne, ça veut dire que tu vas devoir arrêter ! C'est d'une violence inouïe, et en plus tu es considéré comme un fraudeur parce que tu as déclaré des surfaces que tu n'aurais pas dû déclarer. Un fraudeur malgré lui, tombé dans un piège administratif sans issue... »

### Éviter le massacre

Pour éviter le massacre, la Confédération paysanne monte au créneau, seule mais déterminée. Elle interpelle les représentants de l'État et les élus. Jusqu'au plus haut niveau, avec l'interpellation du président de la République et de ses conseillers, la veille et à l'ouverture du salon de l'Agriculture, (22 et 23 février). Car une solution existe : la France a jusqu'au 31 mars pour amender et valider le règlement Omnibus, sorte de mini-réforme de la Pac concertée entre la Commission européenne, le Parlement et les États membres. Ce règlement offre à la France la possibilité de mieux reconnaître les surfaces pastorales. Il est encore possible de faire recouvrer leurs droits à celles et ceux qu'un discret changement de règle, il y a un an, a plongés dans la plus grande difficulté, et pour certaines ou certains poussés à la cessation d'activité. **n**

**Benoît Ducasse**



Vincent Jacquinet, Lise Rolland et Denis Champmas, éleveurs en Corrèze. Lise : « Le groupement pastoral auquel j'adhère s'est fait contrôler et sanctionner. Sur ma ferme, je pourrais perdre les aides sur 30 hectares de landes, et je ne serais pas en capacité de rembourser les aides perçues si on l'exigeait. Je me suis installée en janvier 2017, un vrai projet de vie, mais si j'avais su, je ne me serais jamais installée... »

### Surface pastorale ?

Une surface pastorale comprend des bois pâturés et des surfaces pour lesquelles la ressource fourragère peut provenir d'éléments ligneux (cas notamment des landes et parcours). Les plantes ligneuses sont des arbres, des arbustes, des plantes grimpantes vivaces...

Jusqu'à fin 2016, les surfaces pastorales avec moins de 50 % d'herbe étaient partiellement éligibles à ces aides dans toute la France.

Depuis 2017, cette admissibilité a été réduite à 23 départements (04, 05, 06, 07, 09, 11, 12, 13, 15, Corse, 26, 30, 31, 34, 38, 46, 48, 64, 65, 66, 83 et 84). Les autres ont donc perdu leurs aides sur ces surfaces (Droits à paiement de base – DPB – paiement vert et paiement redistributif, indemnité compensatoire de handicap naturel – ICHN – et MAEC).

# Défendre l'élevage et la viande bovine de qualité

**Entre nouvelle crise laitière qui pointe et nouveau projet d'accord de libre-échange, cette fois entre l'Europe et le Mercosur, les éleveuses et les éleveurs de races bovines à viande sont de plus en plus inquiets. La Confédération paysanne est en première ligne pour les défendre.**

J'ai l'impression d'entendre parler de crise de l'élevage depuis mon plus jeune âge. Depuis 2006, je la vis comme éleveuse et j'avoue avoir du mal à accepter que nous en soyons arrivés là.

Crise économique, crise de sens, crise de nerfs, crise structurelle ou plutôt résultat logique d'une politique où le marché serait roi ?

Les données, nous les connaissons : des paysans qui se suicident, d'autres à qui on saisit les animaux, d'autres en *burn-out*, d'autres encore qui vendent leur ferme, et puis celles et ceux qui essaient de joindre les deux bouts avec trois fois rien...

Les stocks de poudre de lait que la Commission européenne a réalisés depuis la suppression des quotas en 2015 sont considérables, dépassant les 350 000 tonnes. Ils arrivent à leur date limite de consommation. La Commission va donc mettre en vente une partie de ces stocks qui arrivera sur un marché déjà saturé, dans lequel les éleveurs laitiers sont écrasés. Les « experts » s'attendent donc à l'envoi à l'abattoir de milliers de vaches laitières, avec un surplus de viande sur un marché lui aussi encombré.

La fameuse expression chère à Emmanuel Macron n'aura jamais été aussi scandaleuse que lors de la cérémonie des vœux présidentiels à l'agriculture, le 25 janvier. Car « *en même temps* », nous apprenions que l'Élysée avait proposé de porter la « limite » d'importation de viande bovine dans le cadre de l'accord entre l'Union européenne et le Mercosur à 99 000 tonnes !

Qu'attendre d'autre d'un tel accord qu'une arrivée massive de pièces nobles de viande bovine en provenance d'Amérique latine<sup>(1)</sup> où les conditions d'élevage sont bien éloignées des nôtres – utilisation d'antibiotiques, d'hormones, d'OGM dans l'alimentation animale, voire du clonage –, où les conditions sociales et l'impact environnemental sont complètement occultés. Avec ces importations issues de pays dans lesquels la traçabilité des animaux est quasi



Élevage bovin en Argentine. Les accords commerciaux entre l'Union européenne et le Mercosur pourraient acter l'ouverture du marché intérieur européen à 99 000 tonnes par an de viande bovine sud-américaine. Soit l'équivalent de 15 % de la production française, la France détenant à elle seule un tiers du cheptel européen de vaches allaitantes.

inexistante, la confiance des consommatrices et des consommateurs sera encore plus mise à mal.

Mais voilà qu'en janvier une autre annonce retient l'attention de la filière : en 2017, la Chine a officiellement levé son embargo sur la viande bovine française qu'elle avait instauré en 2001 pour cause d'ESB et cette année 2018 pourrait ouvrir un formidable marché<sup>(2)</sup>, fléché sur la viande haut de gamme. Ce qui reviendrait donc à produire plus éthiquement de la viande que nous destinerions à l'export quand nous mettrions dans nos assiettes de la viande importée d'Amérique du Sud – ou du Canada avec le Ceta, l'accord commercial signé entre l'UE et ce pays !

## Ne baissons pas les bras !

À l'heure où la viande est trop souvent décriée, ne baissons pas les bras ! Les consommateurs et les consommatrices expriment de plus en plus fort leur volonté de savoir d'où provient la viande, son mode d'élevage, d'abattage. Ils déclarent dans des sondages « être prêts à manger moins de viande mais de meilleure qualité ».

Si les experts de la viande d'exception, comme le médiatique boucher Yves-Marie Le Bourdonnec, reconnaissent les qualités des races anglo-saxonnes pour leur précocité, leur docilité et leur aptitude à valoriser l'herbe en gras persillé, ils savent aussi le formidable potentiel de nos savoir-faire paysans qui permettent d'adapter l'élevage à nos fermes, à nos terrains, à nos races, à

nos microclimats... Ils savent que la viande bovine n'a d'avenir que si elle est issue d'élevages à l'herbe, écologiquement responsables et véritablement durables.

Tout cela doit nous encourager à ne pas lâcher nos banderoles et revendications. Concrètement, la Confédération paysanne dénonce les accords dits de libre-échange, en ce sens qu'ils renient en profondeur le légitime droit à la souveraineté alimentaire. Elle porte des propositions pour une nouvelle Paac, avec deux « a » pour agricole et alimentaire, prônant notamment une diminution du nombre de vaches allaitantes et la finition d'un maximum d'animaux dans les fermes. Elle demande que les aides publiques soient attribuées à l'ensemble du troupeau et pas seulement aux vaches « mères ». Elle défend haut et fort une agriculture territorialisée, réclamant un maillage d'outils d'abattage, de découpe et de transformation sur l'ensemble de nos régions.

La Confédération paysanne porte le projet d'une agriculture paysanne, de bon sens, ancrée sur les territoires, avec des paysannes et des paysans nombreux... et heureux avec leurs animaux. ▢

Émilie Jeannin, éleveuse en Côte-d'Or

(1) Le *Marché commun du Sud*, couramment abrégé *Mercosur* est une communauté économique qui regroupe plusieurs pays de l'Amérique du Sud : Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay, Bolivie (en cours d'intégration) et Venezuela (suspendu depuis décembre 2016).

(2) Le pays importe 700 000 tonnes de viande bovine, soit l'équivalent de la moitié de la production française, selon l'économiste Jean-Paul Simier, spécialiste des marchés de la viande.

## Des abattoirs paysans pour soutenir la diversité de nos élevages et défendre nos productions

Depuis plusieurs années, la Confédération paysanne travaille, avec des partenaires professionnels, scientifiques et associatifs, au rapprochement des abattoirs et des élevages dans un double objectif de remaillage-revalorisation des territoires et de protection des animaux.

**F**orce est de constater que les abattoirs sont le maillon faible de nos métiers de l'élevage, sur lequel notre emprise en tant qu'utilisateurs et utilisatrices est quasi nulle.

Après avoir supprimé les « tueries » municipales ou privées présentes dans chaque chef-lieu de canton, les pouvoirs publics ont fait le choix de fermer les abattoirs départementaux, au nom de la rentabilité souvent, mais toujours au détriment des éleveurs locaux.

En 2018 ne subsistent que 260 établissements d'abattage dont plus d'un tiers sont gérés par des groupes privés ou coopératifs dans une logique de concentration économique et géographique, principalement dans l'Ouest de la France. Les abattoirs multi-espèces ont cédé la place à des structures spécialisées, de plus en plus industrialisées, avec des cadences de travail parfois difficilement soutenables et des conditions d'accès déplorables pour les animaux. Seuls restent ouverts au public, accessibles aux éleveurs, les établissements prestataires, souvent en régie municipale. Au niveau européen, la France fait figure de parent pauvre, en comparaison avec l'Allemagne (3 520 abattoirs publics et privés), l'Autriche (3 230), l'Italie (1 650) et bien d'autres...

Il est grand temps d'inverser la tendance, d'autant plus que la société civile a pris conscience de certains dysfonctionnements et dénonce de façon plus ou moins théâtrale les conditions d'abattage, pointant du doigt sans discernement les acteurs de l'élevage. Cette dénonciation n'est pas à prendre à la légère : elle menace la pérennité de nos élevages paysans et l'entretien de nos territoires.

### Des abattoirs au service des paysan.nes

C'est ainsi que des éleveuses et des éleveurs ont repris collectivement la gestion et assurent le fonctionnement de leur abattoir de proximité qui se trouvait en difficulté. C'est le cas à Die (Drôme), à Guillestre (Hautes-Alpes, depuis 2016), ou encore au Vigan (Gard, cf. CS n° 333).

Parallèlement, d'autres réfléchissent à des structures mobiles d'abattage quand, dans



Abattoir mobile de la société suédoise Hälsingestintan transporté par camion. Il apparaît tout à fait plausible de faire tourner dans les fermes une cellule d'abattage sous forme de remorque ou de camion entièrement équipé : les carcasses des animaux ainsi abattus sur leur lieu d'élevage seraient ensuite acheminées vers l'abattoir voisin aux fins de dépeçage et de contrôles sanitaires.

les conditions actuelles et la législation en cours, l'installation d'un abattoir fixe à la ferme apparaît prématurée. Mais patience... Aujourd'hui, de nombreux ateliers de découpe sont installés *in situ*, alors qu'il y a une vingtaine d'années, on nous disait que cela était impossible à organiser !

Ainsi plusieurs solutions peuvent être envisagées. Par exemple, en lien avec un abattoir prestataire, il apparaît tout à fait plausible de faire tourner dans les fermes une cellule d'abattage sous forme de remorque ou de camion entièrement équipé : les carcasses des animaux ainsi abattus sur leur lieu d'élevage seraient ensuite acheminées vers l'abattoir voisin aux fins de dépeçage et de contrôles sanitaires.

Au total, la Confédération paysanne et les Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural (Adear) ont recensé plus de 25 groupes locaux d'éleveuses et d'éleveurs travaillant sur l'abattage de proximité. Tous ces projets appellent à la reconnaissance de pratiques et de normes sanitaires adaptées à la taille de ces structures. Cette demande forte doit aboutir à une réglementation au niveau français qui s'inspire de la réglementation européenne.

C'est dans ce but que la Confédération paysanne, avec le soutien financier de la Fondation de France, s'est attelée à faire évoluer la réglementation et à élaborer un *Guide des bonnes pratiques de l'abattoir paysan* issu de l'expérimentation des outils locaux. Ce financement sera également utilisé pour appuyer les initiatives sur l'abattage de proximité, avec le soutien de la commission « Relocalisation » de la Confédération paysanne et de son groupe de travail sur les abattoirs paysans : formations, colloques, réalisation de documents techniques...

Dans leur grande majorité, tous les départements sont concernés car c'est aussi un levier syndical pour défendre partout les productions paysannes et notre droit au revenu. Paysannes et paysans, nous devons construire des projets pour soutenir notre activité et défendre nos productions dans le respect de nos animaux, répondant ainsi à une demande sociétale, territoriale et environnementale. ▢

**Yves-Pierre Malbec,**  
paysan dans le Lot,

Commission « Relocalisation »  
et groupe de travail « abattoirs paysans »

## Sortir du glyphosate : un choix de société dans l'intérêt des paysan.nes

Les débats sur l'usage du glyphosate dans l'Union européenne ont abouti, fin novembre 2017, à un renouvellement de l'agrément de l'herbicide pour cinq ans. Certains diront que le bon choix aurait pu résulter d'une expertise en toxicologie ou d'une étude d'impact environnemental plus large afin de condamner ou de prouver définitivement l'innocuité du produit. Il n'en est rien. Depuis 20 ans, les controverses autour du glyphosate prouvent que les questions soulevées dépassent largement les questions environnementales.

Pour ses promoteurs, le glyphosate est le produit qui permet d'économiser du gazole et de produire moins de gaz à effet de serre en évitant le travail mécanique du sol, même superficiel. Mais les promesses de Monsanto – le précurseur, producteur du Roundup, l'herbicide à base de glyphosate le plus utilisé – et de ses « collègues » n'ont pas été tenues. Dans les années 1990, une publicité de la firme vantait l'absence de résidu du produit dans le sol: « Le Roundup qui ne pollue pas l'os de Rex »<sup>(1)</sup>. La suite révéla que c'est faux. De même, la révolution annoncée avec l'avènement des cultures transgéniques associées au produit, les OGM Roundup Free – fin de la famine, réduction de l'usage des pesticides – n'a pas eu lieu. Au contraire, des formes de résistance de plantes indésirables ont émergé et, aujourd'hui, les cultures OGM doivent y être résistantes à plusieurs herbicides pour tuer tout sauf la culture.

Que reste-t-il alors pour défendre le glyphosate? Derrière lui se cachent surtout les intérêts économiques de celles et ceux qui ont entrepris la culture du maïs ou du soja sur des surfaces démultipliées en Argentine, Brésil et USA grâce aux plantes génétiquement manipulées. Plus près de chez nous, ce produit est un moyen précieux qui permet de nettoyer après moisson cent hectares et plus chaque jour par « déchaumage chimique ». Il permet d'économiser sur le temps de

travail, les salaires, les « charges sociales » et de faire 300 hectares et plus, seul, en assolement simplifié. Le glyphosate: un moyen de faire aussi disparaître des paysan.nes !

Derrière le choix de diaboliser ou louer le glyphosate se trouve bien un choix de société. Il s'en est fallu de peu pour que la décision des 27 pays de l'Union européenne soit inverse. Le vote du ministre allemand de l'Agriculture y a été inattendu et déterminant. Le lobbying de la firme allemande Bayer – qui vient de racheter Monsanto – y est peut-être pour quelque chose, même si le glyphosate n'est plus une valeur d'avenir mais seulement une molécule symbole qui en appelle d'autres. n

Claude Cellier, paysan dans la Marne

(1) Slogan d'un film publicitaire pour le Roundup de Monsanto, avril 1996.

NB : Durant son congé maternité, de février à juin, Sophie Chapelle est remplacée à la coordination des dossiers de Campagnes solidaires pas sa consœur journaliste, Lorène Lavocat.



## De produit miracle à produit toxique

Le 27 novembre 2017, les représentant.es des États de l'Union européenne ont voté la ré-autorisation pour cinq ans du glyphosate. Dans la foulée, le président français Emmanuel Macron annonçait une interdiction d'ici à trois ans de cette molécule. Énièmes rebondissements dans une histoire aux allures de feuilleton.

**E**n 1950, un chimiste suisse, Henri Martin, synthétise une molécule répondant au doux nom de N-phosphonomeéthyl-glycine, alias glyphosate. Mais il faut attendre 1964 pour que la compagnie Stauffer l'utilise pour la première fois... comme détergent ! Dix ans plus tard, un employé de Monsanto, John Franz, découvre que le glyphosate tue les plantes en bloquant un enzyme dont elles ont besoin pour fabriquer des protéines. C'est ce qu'on appelle « un herbicide systémique à large spectre ». Ni une ni deux, le glyphosate est breveté sous le nom commercial de *Roundup*, et mis en vente en 1974.

C'est un succès commercial. On l'emploie pour « nettoyer » les champs des mauvaises herbes, mais aussi dans les jardins ou les espaces publics. Mais le vrai boum intervient à la fin des années 1990. Monsanto développe alors des variétés de maïs et de soja génétiquement modifiés (OGM) rendues tolérantes au *Roundup*, cultivées en Amérique. L'Europe importe ainsi chaque année plus de 38 millions de tonnes de soja transgénique, dit *Roundup ready*, pour l'alimentation du bétail.

Avec l'expiration du brevet de Monsanto en 2000, une quarantaine de sociétés vendent désormais plus de 750 produits à base de glyphosate. Peu cher – autour de 12,50 euros par hectare pulvérisé – et très efficace, la substance est aujourd'hui largement utilisée : 700 000 tonnes de l'herbicide sont vendues tous les ans dans le monde, dont 9 000 en France.

Mais la molécule miracle se révèle peu à peu un mirage toxique. Les preuves scientifiques s'accumulent pour démontrer la nocivité du produit sur l'environnement et la santé. En mars 2015, le Centre international de recherche sur le cancer (Circ), qui dépend de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), classe le glyphosate parmi les cancérigènes probables pour l'humain. Paysan.nes et citoyen.nes se démènent pour dénoncer les méfaits de l'herbicide.

**En 1964, la compagnie Stauffer l'utilise pour la première fois... comme détergent !**

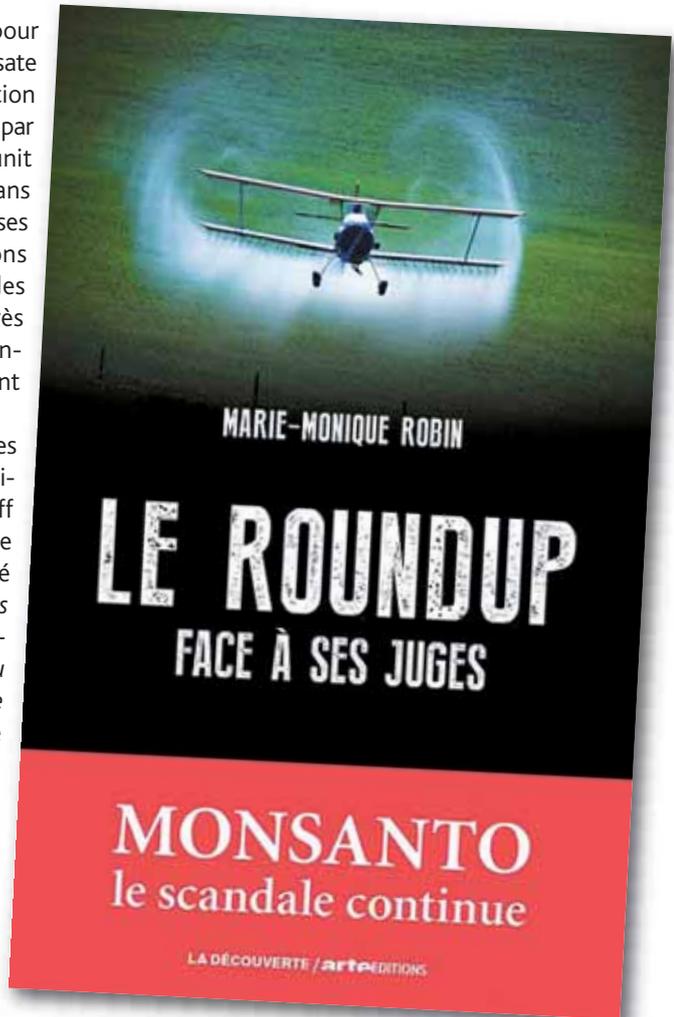
Tout se corse en 2016. Car pour être vendu en Europe, le glyphosate doit bénéficier d'une autorisation de mise sur le marché, accordée par un comité, le Scopaff<sup>(1)</sup>, qui réunit les États européens. Votes sans cesse décalés, lobbyings intenses des industriels, pressions citoyennes, tergiversations des gouvernements... Pendant près de deux ans, opposants et défenseurs de la molécule s'affrontent avec acharnement.

Au cœur de la polémique, des avis divergents des autorités sanitaires : car le vote du Scopaff s'appuie sur un rapport de l'Agence européenne de sécurité des aliments (Efsa) pour qui « les éléments disponibles ne permettent pas la classification du glyphosate comme cancérigène probable » ; d'autres, telle l'Agence française (Anses), se rangent à l'avis de l'OMS.

En mars 2017, suite à une procédure juridique, Monsanto doit publier des documents internes. Les *Monsanto Papers* révèlent les manœuvres de l'entreprise pour dissimuler les effets sur la santé du glyphosate et influencer les agences de gouvernement chargées de la santé.

Malgré ces révélations et l'opposition citoyenne, l'Europe a donc finalement ré-autorisé la substance controversée pour cinq ans. L'Allemagne, qui s'était jusqu'ici abstenue, a voté pour ce renouvellement, faisant basculer la décision. Le ministre allemand de l'Agriculture, le conservateur Christian Schmidt, aurait profité de la crise politique qui agite son pays pour imposer sa position pro-glyphosate.

Tombée de rideau ? Pas encore ! L'agence de santé allemande (BfR) et l'Efsa sont accusées d'avoir rédigé leur rapport sur le glyphosate en faisant un « copié-collé » du dossier des industriels. Elles sont attaquées en justice pour plagiat. Si cette procédure aboutit, cela pourrait remettre en cause la ré-autorisation de la molécule. À Bruxelles



Marie-Monique Robin est journaliste, réalisatrice du documentaire et autrice du livre *Le Roundup face à ses juges* : « *Monsanto a menti systématiquement. Le glyphosate a été présenté comme inoffensif, bon pour l'environnement. Il y a un déni, encore aujourd'hui, chez de nombreux agriculteurs. C'est compréhensible puisqu'on nous a longtemps caché la toxicité du produit. Mais aussi parce qu'en finir avec le glyphosate, c'est en finir avec le modèle agricole industriel.* »

aussi, les eurodéputé.es tentent de rattraper le tir, le 6 février dernier, avec la création d'une commission spéciale chargée d'enquêter sur la procédure d'évaluation des pesticides. De son côté, Emmanuel Macron paraît déterminé à « sortir » du glyphosate d'ici trois ans, mais « en même temps » à l'autoriser pour celles et ceux qui cultivent des surfaces pentues ou qui pratiquent l'agriculture de conservation... L'affaire n'est donc pas finie. **n**

Lorène Lavocat

(1) Comité permanent de l'Union européenne en charge des questions des plantes des animaux et de l'alimentation (Scopaff).

## C'est par où la sortie ?

Sans attendre l'interdiction du glyphosate, des paysannes et des paysans se sont lancés dans une conversion vers le « sans chimie ». Avec des hauts et des bas, des obstacles et de belles surprises. Voici deux récits de transition.

### Vincent Bruneaux, céréalier dans la Marne

**V**incent Bruneaux s'est installé en 2007 sur la ferme familiale. Trois ans plus tard, il décide de changer sa façon de cultiver ses 100 hectares de cultures de céréales (assolement diversifié : blé, orge, colza, pois, féveroles, épeautre) et ses quatre hectares de vignes en AOC Champagne.

Depuis huit ans, avec sa compagne Peggy, Vincent s'est lancé dans un système de semis direct sous couverts, sans labour ni aucun travail du sol, même superficiel. Son objectif : restaurer la qualité et la vie de ses sols. En parallèle, le couple diminue l'usage d'herbicides. « Notre idée, c'est d'avoir recours au minimum à la chimie : si on peut s'en passer, c'est mieux pour notre santé et celle de la planète », explique le paysan.

Ils suivent régulièrement des formations : sur les extraits fermentés de plantes (purin d'ortie), le pâturage tournant ou encore les semis ultra-précoces. Ils échangent avec d'autres paysans, réalisent des essais sur leurs parcelles (aussi bien agricole que viticole). « Ce n'est pas facile, car ça décroche niveau rendement. Sur les parcelles tests, celles qui n'ont reçu aucun produit chimique mais des extraits fermentés, on remarque une baisse de potentiel. Par

contre, nous restons optimistes, nous sommes encore en rodage et nous ne pourrions qu'y arriver : il suffit de trouver la bonne combinaison. »

Il leur paraît encore impossible, pour le moment, de concilier culture sans labour et arrêt du glyphosate : « Il me permet de prendre le dessus sur les plantes non désirables, commente Vincent. Je peux en mettre aux semis d'automne pour désherber les couverts. Pour les semis de printemps, je privilégie des intercultures sensibles qui sont détruites par le gel, mais je fais quand même un désherbage la plupart du temps. »

Ce nettoyage lui évite de travailler son sol. « Quand je vois les lombrics, les micro-organismes qui se sont développés dans ma terre en quelques années, je ne me remettrais pas à labourer. Par contre, le pâturage est une piste pour éviter un désherbage chimique. » Depuis septembre 2017, la ferme accueille un troupeau de 30 moutons.

Que fera-t-il si le glyphosate est interdit ? « On a un climat humide et froid. Pour se passer du glyphosate, il faudrait changer de système, améliorer notre sélection de semences de couverts, développer davantage l'élevage... ou alors partir dans le Sud ! » n

### Daniel Evain, céréalier en Essonne

**L**orsque Daniel Evain reprend la ferme en 2002, il entame de suite une conversion des 100 hectares en agriculture biologique. Une transition ardue : « Les aides à la conversion ont été supprimées cette année là pour une période de deux ans et on avait peu d'outils mécaniques adaptés. » Depuis, les choses ont évolué et il est beaucoup plus facile d'après lui de se mettre au bio : « Les bineuses, les houes rotatives, les déchaumeurs à dents permettent un désherbage mécanique performant. »

Côté économique, « on regarde la marge non pas à l'année mais sur l'ensemble d'une rotation, donc sur sept ans », explique Daniel. Luzerne, blé, orge, féverole, blé, tournesol : les rotations sont au cœur de son système. Quid de la fertilité des sols ? « On a opté pour un labour superficiel, peu profond, mais cela prend plus de temps. » Lui l'assure : « On peut se passer du glypho : avant son apparition, on cultivait et on gagnait correctement notre vie. » Et de conclure : « Il faut que la recherche s'intéresse plus à renouveler les pratiques – les associations de culture, les types de couverts – et moins sur la technologie moléculaire, insiste-t-il. L'Inra doit se remettre à l'agronomie. » n

Propos recueillis par **Lorène Lavocat**

### L'impasse n'est pas technique !

« Les freins ne sont pas techniques », se plaît à répéter Bertrand Omon, animateur du réseau Dephy<sup>(1)</sup> dans l'Eure : « Les alternatives existent mais sont difficiles à mettre en place pour certaines cultures très dépendantes au glyphosate ». L'agronome décrit des régions de l'Est, du Centre (Berry, Indre) et du Sud-Ouest « où l'on a imposé des grandes cultures à grands renforts de glyphosate, alors que les sols n'étaient pas faits pour ça ». Résultat : dans ces régions, « sans une réflexion sur la transition du modèle agricole et un accompagnement au revenu paysan », la fin du glyphosate risque d'être douloureuse... et coûteuse. Pour l'économiste Harold Levrel, « un abandon du glyphosate entraînerait une baisse des rendements de 25 % à 30 %. Mais cette baisse pourrait être compensée par une hausse des prix que j'estime de 7 à 8 % ». Sans compter les bénéfices pour l'environnement et la santé : d'après l'Institut technique de l'agriculture biologique, la pollution de l'eau par les pesticides aurait un coût de 300 euros l'hectare par an. Auxquels s'ajoutent les coûts liés à la mortalité de la faune (78 euros l'hectare par an) et ceux provoqués par la toxicité chronique pour l'humain, notamment les cancers (141 euros l'hectare par an).

(1) Le réseau Dephy rassemble plus de 1900 exploitations engagées dans une démarche volontaire de réduction de l'usage de pesticides dans le cadre du plan Ecophyto qui, selon le ministère de l'Agriculture, « vise à réduire progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires en France tout en maintenant une agriculture économiquement performante ».



Grandes cultures en Champagne : pour l'agronome Bertrand Omon, dans des régions de l'Est, du Centre (Berry, Indre) et du Sud-Ouest, « on a imposé des grandes cultures à grands renforts de glyphosate, alors que les sols n'étaient pas faits pour ça ».

## L'agriculture de conservation en débat

**D'**après la FAO, l'agriculture de conservation se caractérise par trois principes reliés : un travail minimal du sol, une couverture permanente par un mulch végétal vivant ou mort (paille) et la diversification des espèces cultivées, « en association et/ou dans la rotation ». Elle représenterait 8 % des surfaces culti-

vées au niveau mondial et 4 % des grandes cultures en France.

Avec elle, le sol est considéré non pas comme un support de culture, mais comme un milieu vivant. Le protéger améliore son fonctionnement, restaure ou augmente la fertilité. L'activité biologique remplace alors le travail mécanique. Limite et paradoxe de

ce concept « vert » : supprimer les adventices sans travail du sol nécessiterait l'usage d'herbicides. Dans son rapport sur les alternatives au glyphosate publié le 30 novembre 2017, l'Inra remarque qu'il n'y a « pas d'alternative efficace au glyphosate pour entretenir une parcelle dans la durée sans travailler le sol ». n

## Concilier agriculture de conservation et agriculture bio, c'est possible !

Témoignage-point de vue de Félix Noblia, paysan au Pays basque.

**L'**agriculture de régénération des sols (couverts végétaux et absence de travail du sol) a de nombreux avantages. Elle permet de stocker plus d'eau dans les sols, stocker du carbone, réaliser des économies d'énergie fossile. Elle favorise le développement de la biodiversité qui rend alors un service écologique à l'agriculteur en devenant auxiliaire de développement des cultures.

Ce modèle agricole est habituellement dépendant des herbicides et engrais de synthèse. Après cinq ans de semis direct sous couvert (absence de travail de sol, permaculture adaptée aux grandes cultures), j'ai entamé il y deux ans la conversion de ma ferme en agriculture biologique (AB). Depuis, je réalise de nombreux tests et expériences pour concilier agriculture de conservation (semis direct sous couvert) et agriculture bio.

Les couverts végétaux prennent la fonction de gestion de l'enherbement. Ils doivent atteindre une végétation et une biomasse importantes. Lorsqu'ils sont très développés, ils parviennent à étouffer les herbes non désirées. Ils sont détruits au moment du semis avec un rouleau cranté. Ils nourrissent alors l'écosystème et la biologie du sol. Un sol bien nourri fait pousser des plantes en bonne santé. Les espèces annuelles sont choisies spécifiquement pour leur capacité à mourir avec un roulage.



À Bergouey-Viellenave (Pays basque), Félix Noblia travaille depuis son installation en 2008 sur une ferme de 100 hectares dont 40 de prairies et un cheptel d'une cinquantaine de vaches allaitantes. Il est lauréat du Prix de l'innovation des Trophées de l'agroécologie 2017 décerné par le ministère de l'Agriculture.

La culture pousse à travers ce paillage en voie de décomposition. Dans ce système, il est nécessaire de travailler avec 70 % de légumineuses sur une rotation courte pour ne pas manquer de fertilité. Souvent, les cultures d'automne mettent du temps à s'installer. Il faut donc « précocifier » les dates de semis pour décaler la pousse des cultures du cycle naturel des herbes vivaces non désirées de l'automne. J'utilise aussi des plantes compagnes (détruites par le gel) lors des semis d'automne. Elles permettent de couvrir les espaces vides : la nature a horreur du vide.

Lorsqu'une culture arrive en fin de cycle, les racines n'absorbent plus d'éléments minéraux et la lumière arrive au sol. Le sol fait alors germer les graines présentes pour le couvrir. En 2018, je vais travailler sur la mise en place

à la volée de couverts végétaux avant la récolte. Je souhaite que la nature fasse germer aussi les graines que j'aurais choisies qui seront plus compétitives que les mauvaises herbes si elles démarrent en même temps.

Ce système va me permettre de construire une rotation sans travail de sol. Le travail du sol engendre plus de déséquilibres que l'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires en semis direct. À moyen terme, l'érosion et la perte de fertilité liée au travail de sol sont la principale menace qui pèse sur l'humanité. Dans certaines régions, les sols en sont devenus infertiles. Il faut bien comprendre que c'est le travail de sol et l'érosion qui stérilisent les sols et non les pesticides. Les produits phytosanitaires représentent une menace pour la santé humaine et non pour la survie de l'humanité.

Il est urgent de construire un système agricole durable sur le plan social, économique et environnemental pour réconcilier la société civile et le monde agricole. Nous devons multiplier les expériences, partager les innovations et les savoir-faire.

Les paysannes et les paysans doivent se réapproprier l'agronomie et ne plus laisser les différents organismes conseillers choisir les itinéraires culturaux à leur place. n

### À qui profite l'agriculture de conservation ?

Promue par la FAO et la Banque Mondiale dans le but d'avoir une gestion plus intégrée des sols, l'agriculture de conservation est surtout développée aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Brésil et en Argentine, pays dont les agricultures sont caractérisées par des cultures à grande échelle souvent dépendantes des pesticides et des OGM.

Elle est aujourd'hui au cœur des stratégies de l'industrie agrochimique pour faire perdurer un modèle agricole au nom du climat, mais aussi pour bénéficier des financements internationaux, voire des mécanismes de marché. Ainsi, au Brésil, elle a d'abord été expérimentée par des petites et moyennes exploitations avant que ne s'y intéressent les firmes telles que Monsanto, notamment pour des monocultures de soja.

Anne-Laure Sable,

Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD – Terre solidaire)

## Un horizon incertain

**Tout reste à faire politiquement pour la « sortie du glyphosate » et des pesticides en général. Tout comme l'essentiel reste à faire au plan syndical.**

**B**ien que très confuse à ce stade, la perspective d'une « sortie du glyphosate » sous trois ans dessinée par l'Élysée est évidemment une bonne nouvelle. C'est une victoire contre la « compétitivité », ce non-argument systématiquement opposé par l'agrochimie et ses relais politico-syndicaux dans le débat public et l'appareil d'État. Pour autant, il ne suffit pas de faire le constat des ravages causés par les pesticides pour concevoir la manière

l'option d'une sortie globale des pesticides qui ne soit pas une sortie de l'agriculture : pour elle, ce projet essentiel passe par la refondation du rapport de la société à la valeur de son alimentation et la remise en question des mécanismes qui ont organisé son effondrement depuis 50 ans (industrialisation, libre-échange...).

Le cas récent du diméthoate mis à part, les pouvoirs publics ont jusqu'ici failli à traiter le sujet dans ses dimensions mul-

Faute d'attaquer ce contexte systémique, on peut s'attendre à différents glissements et renoncements dans le déploiement de l'annonce d'Emmanuel Macron.

- Sur l'interdiction : les ministères concernés ont déjà commencé à nous préparer à l'idée qu'il n'y aurait pas d'interdiction *stricto sensu* du glyphosate dans trois ans. « Sortir du glyphosate » veut d'abord dire « apprendre à s'en passer » : la pirouette est habile. On resterait alors sur une sortie « volontaire » et « horizontale », c'est-à-dire finalement à la situation présente.

- Sur les alternatives : les pouvoirs publics semblent soumettre une éventuelle interdiction à la découverte d'alternatives au glyphosate, alors même qu'elles existent déjà pour l'essentiel des usages. Ils prennent au mot la Fnsea lorsqu'elle qualifie les freins économiques d'« impasses techniques ». Concrètement, il s'agirait de trouver un herbicide non-toxique à plus ou moins 10 euros par hectare – comme le *Roundup* – pour envisager son interdiction...

- Au plan économique : un marqueur des politiques actuelles est l'affichage d'une grande ambition verbale « en même temps » que la baisse des moyens budgétaires. Sur ce dossier, plutôt que de réfléchir à des mesures politiques et économiques d'accompagnement, on risque fort de s'en remettre à la « main invisible » du marché censée voler au secours des paysan.nes.

Certains arguments circulent opportunément : la sortie du glyphosate produirait une hausse des prix du vin de 7 à 8 %. Dénonçons ici les vœux pieux et la pensée magique...

La route est donc encore longue. Les « plans de filière » commandés par Emmanuel Macron aux interprofessions, bastions productivistes de droit privé censés mettre en œuvre ses séduisants éléments de langage en lieu et place des politiques publiques, ne mentionnent même pas l'enjeu des pesticides en général. Alors le glyphosate... Tout reste à faire politiquement sur ce dossier. Tout comme l'essentiel reste à faire au plan syndical : les divergences et volte-face des protagonistes politiques de ce dossier depuis quelques mois (Élysée, Ministères, Matignon) le permettent encore à ce stade. ▢

**Emmanuel Aze**, paysan dans le Lot-et-Garonne, co-responsable de la commission « pesticides » de la Confédération paysanne



Lancé en 2009, le plan Ecophyto « sert souvent de prétexte à n'agir qu'au coup par coup, au gré des scandales sanitaires. Or ce plan est centré sur les aspects techniques, et à l'échelle de la ferme. Il fait donc porter sur les seul.es paysan.nes des enjeux qui les dépassent largement. »

de s'en affranchir effectivement. La réalité du problème est multidimensionnelle et risque fort de mettre à l'épreuve la « pensée complexe » parfois prêtée à Emmanuel Macron...

À l'instar du débat sur les pesticides en général, le débat sur le glyphosate est polarisé entre deux positions. L'une, productiviste, prétend prendre en compte la dimension économique pour défendre le *statu quo*, se bornant au constat de la situation de compétition qui règne en agriculture en refusant de voir que cette compétition est perdue d'avance.

L'autre, environnementaliste, a le mérite d'avoir imposé la reconnaissance des ravages des pesticides. Mais elle regarde avec suspicion les considérations économiques et la défense du revenu paysan, comme si elles étaient formulées pour enliser le débat. Dans ce contexte, la Confédération paysanne se démène pour porter

les aspects techniques. Le retrait de l'insecticide en 2015 (cf. CS n° 316) a été assorti d'interdictions d'importation des cerises traitées avec ce produit, afin notamment de protéger la filière française d'une nouvelle distorsion.

L'existence d'un plan Ecophyto au long cours sert souvent de prétexte à n'agir qu'au coup par coup, au gré des scandales sanitaires. Or ce plan est centré sur les aspects techniques, et à l'échelle de la ferme. Il fait donc porter sur les seul.es paysan.nes des enjeux qui les dépassent largement. *Quid* du marché unique et des autres accords de libre-échange, des politiques agro-exportatrices, de la Pac, du primat du lobbying sur la construction démocratique de l'intérêt général, de la baisse continue du budget alimentaire des mangeuses et mangeurs et de ses raisons ? *Quid* du modèle agro-productiviste ruineux dont le glyphosate est un pilier historique ?

## Des propositions pour sortir du glyphosate en trois ans

**Le débat sur l'interdiction du glyphosate a soulevé des enjeux dépassant la simple question de la toxicité de cette substance. Cette pluralité d'enjeux a amené le réseau Civism à réfléchir aux mesures indispensables à la sortie de l'usage de ce produit, en lien avec son expérience sur l'accompagnement collectif.**

**A**vant de présenter ces principales mesures, passons en revue les enjeux qui ont fait du glyphosate un sujet dépassant largement le strict cadre d'un produit pesticide « lambda ».

La question de l'indépendance des instances « scientifiques » en charge de l'évaluation de ce type de produit a été particulièrement mise en question. Cette indépendance est un préalable au débat public et à l'acceptation par les paysannes et les paysans concernés des décisions politiques qui découlent du débat public. Comment croire qu'un paysan va s'engager dans une réelle dynamique de changement vers l'agroécologie s'il est convaincu que les décisions politiques ne sont pas fondées sur une expertise reconnue et partagée ?

La dépendance de l'agriculture à une matière active spécifique était beaucoup plus diffuse dans le débat public mais sous jacente dans le milieu agricole, et elle nous interpelle particulièrement au sein des Civism. Au-delà de l'enjeu écologique de diminution de la chimie – que nous partageons – c'est l'autonomie décisionnelle de chacun.e qui guide l'action de nos groupes. Nous considérons que pour que les paysannes et les paysans restent libres d'agir sur le long terme, capables de s'adapter à un avenir de plus en plus instable, ils et elles ne peuvent construire un système de production reposant sur un moyen technique unique de production (que celui-ci soit du glyphosate ou une charrue).

### La substitution n'est pas la solution !

Et si on remplaçait le glyphosate par une autre molécule herbicide ? Par exemple, le glufosinate-ammonium, contenu dans le Basta F1 de Bayer, aux propriétés similaires... Raté ! L'Anses a décidé en octobre 2017 de lui retirer son autorisation de mise sur le marché, estimant que « des risques pour la santé ne peuvent être exclus ». *Quid alors des matières actives « végétales », comme l'acide pélargonique, issu du géranium, ou l'acide acétique, constituant du vinaigre ? Inefficace, car d'après Christian Huyghe, directeur scientifique à l'Inra, « le glyphosate a un mode d'action très particulier, il n'y a pas de produit de substitution : il faut envisager des transformations un peu plus en rupture ».* Quant à Osmobio, un désherbant fabriqué en Bretagne à partir de cinq actifs végétaux, promu comme une « alternative naturelle » au glypho, il n'a pas encore passé d'examen concluant auprès de l'Anses



La substitution par une nouvelle matière active n'est en aucun cas une alternative, compte tenu de l'ampleur de l'usage, et risquerait de reproduire les mêmes effets à moyen terme.

Cela ne signifie pas que nous refusons par principe tous ces moyens techniques, mais les paysan.nes doivent être en mesure d'évaluer l'adaptation d'une technique à leur milieu et son impact sur le moyen terme avant de les utiliser. Ils et elles doivent par ailleurs être en mesure de s'en affranchir si les conditions changent, pour éviter les situations d'impasses. Qui n'a jamais entendu un agriculteur défendre les techniques sans labour et reconnaître *in fine* qu'il a un gros problème découlant de son approche : sa dépendance au glyphosate ?

Les « avantages » de ce produit ont notamment occulté nombre de recherches mettant en cause son impact sur la « conservation des sols ». Il est primordial de permettre aux paysan.nes de retrouver les conduites agronomiques adaptées à leur système en renforçant leur autonomie décisionnelle.

Le temps nécessaire à un changement de pratique a été très peu débattu dans les faits, la médiatisation du débat incitant à une opposition entre « pour » et « contre », sans nuance des propos. C'était pourtant l'enjeu clé qui a permis à un arbitrage politique de sortir. L'interdiction immédiate, même avec le délai d'utilisation lié à tout retrait de matière active, n'était guère envisageable pour qui-conque connaît le rôle de cette matière active

dans l'évolution de nombreuses fermes, bien au-delà des pratiques. Il a ainsi fortement impacté le matériel et l'organisation du travail sur des fermes intensives, en jouant un rôle non négligeable dans l'agrandissement des surfaces cultivées par travailleur.

Nous considérons donc que la suppression du glyphosate ne pourra être effective que si elle est accompagnée de signaux politiques forts. La substitution par une nouvelle matière active n'est en aucun cas une alternative, compte tenu de l'ampleur de l'usage, et risquerait de reproduire les mêmes effets à moyen terme. En octobre 2017, le réseau Civism a proposé une sortie à 3 ans en assortissant cet objectif de 12 mesures d'accompagnement nécessaires à sa réussite. Les principales mesures ont été reprises par l'Inra dans son rapport remis aux quatre ministres en charge de ce dossier en novembre<sup>(1)</sup>.

### 1. Faire converger différents outils de politiques publiques vers l'accompagnement de l'interdiction du glyphosate.

L'interdiction immédiate de l'usage du glyphosate dans l'intégralité des cahiers des charges des mesures agro-environnementales

### Le Sri Lanka ouvre la voie

En mars 2014, le Sri Lanka a interdit l'utilisation du glyphosate. Cette décision a fait suite à une étude scientifique montrant l'herbicide comme cause possible d'une maladie rénale chronique pouvant être fatale, notamment quand il se combine avec de l'eau dure et contenant des métaux. Cette maladie touche là-bas plus de 24 000 paysan.nes, principalement riziculteurs. Un an plus tard, le pays a interdit l'importation de produits à base de glyphosate. Certaines cultures – notamment le thé – continuent de l'utiliser dans des quantités limitées.



Soja OGM au Brésil. Interdire l'utilisation du glyphosate en France sans interdire l'importation massive de la principale source de contamination alimentaire contribuerait à créer une concurrence déloyale pour les agricultrices et les agriculteurs français et exposerait la population française.

tales et climatiques (MAEC) serait une première étape logique dans le cadre d'un soutien public à l'agri-environnement. La priorisation des financements sur les MAEC Systèmes, qui impliquent une approche globale du système de production pour diminuer sa dépendance aux intrants, permettrait d'accompagner les paysannes et les paysans moteurs dans la reconception d'itinéraires techniques économes en pesticides et de viser ainsi plus globalement la diminution de 50 % de l'utilisation de ces produits.

Un autre levier indispensable pour la cohérence des politiques publiques est l'interdiction de l'importation de produits agricoles issus de cultures OGM résistantes au glyphosate. Interdire l'utilisation du glyphosate en France sans interdire l'importation massive de la principale source de contamination alimentaire contribuerait à créer une concurrence déloyale pour les agricultrices et les agriculteurs français et exposerait la population française.

## 2. Libérer les énergies de l'accompagnement collectif.

De nombreux groupes œuvrent au quotidien sur la diminution de l'usage des pesticides (Civam, Adear, Cuma...) mais accèdent difficilement aux financements d'une animation à la hauteur des enjeux auxquels ils

font face. Accompagner les réseaux pionniers, cultiver une diversité de pratiques et d'accompagnement vers l'agroécologie dans laquelle il sera possible de puiser en fonction des situations, apparaissent incontournables pour toucher le maximum de paysannes et de paysans en renforçant l'échange entre pairs. Le redéploiement des fonds du Casdar<sup>(2)</sup> vers l'animation de dynamiques collectives locales, comme cela a été timidement expérimenté en 2013 lors de l'appel à projet « Mobilisation collective pour l'agroécologie », paraît aujourd'hui une évidence.

## 3. Mettre en place une fiscalité ciblée visant à doubler le coût d'un passage de glyphosate au champ tous les ans pendant trois ans.

Compte tenu du faible coût du glyphosate, il est indispensable de diminuer son intérêt économique en augmentant significativement son prix. La création d'un système de quota « glyphosate » pour les distributeurs obligerait en parallèle ces derniers à diminuer progressivement la vente de l'herbicide jusqu'à son interdiction afin d'amener les agricultrices et les agriculteurs à modifier leurs pratiques en conséquence (voir tableau ci-dessous).

L'interdiction du glyphosate est donc une occasion de répondre à des enjeux en cas-

cade à partir d'une préoccupation de santé publique, avec la préservation de l'environnement et l'amélioration de l'autonomie en protéines végétales en substitution au soja importé. Par ailleurs, la mesure permettrait d'accompagner la transition vers une économie agricole favorable à la balance commerciale: les résultats du réseau des fermes de référence Ecophyto estiment le bénéfice d'un scénario de généralisation « Ecophyto » à 690 millions d'euros pour la balance commerciale française (les bénéfices attendus d'une baisse des importations de soja, d'énergie, d'une hausse des exportations de maïs compensent et dépassent les déficits commerciaux attendus d'une baisse de la production de colza, d'orge et de blé)<sup>(3)</sup>. Enfin, cette interdiction est une occasion de revaloriser la pertinence des fermes à taille humaine, seules à même de prendre en compte l'agronomie et de s'adapter. **n**

**Quentin Delachapelle,**  
président de la Fédération nationale des Civam

*NB : Les Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (Civam) sont des groupes de paysannes et de ruraux qui, par l'information, l'échange et la dynamique collective, innovent sur les territoires – www.civam.org*

*(1) Ministres de l'Agriculture et de l'Alimentation, de la Transition écologique et solidaire, de la Santé, et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.*

*(2) La politique de recherche appliquée et de développement agricole et rural est mise en œuvre notamment dans le cadre du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR).*

*Le ministère de l'Agriculture contribue à son financement au moyen du compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (Casdar), alimenté par la taxe sur les exploitations agricoles. Selon le ministère, « il représente un levier important pour faire évoluer les pratiques des agriculteurs en vue de répondre aux enjeux liés à l'innovation et à la transition agro-écologique de l'agriculture française ».*

*(3) Lechenet M., Munier-Jolain N., Makowski D., PY G., 2017, « Peut-on concilier un faible usage de pesticides, une bonne performance économique et environnementale ? Analyse d'un réseau national de fermes de démonstration Ecophyto »*

Les 12 mesures proposées par le réseau Civam: <http://civambassenormandie.org/wp-content/uploads/2017/11/12-mesures-pour-sortir-du-glyphosate-VDEF.pdf>

Année	RPD Glyphosate (3 €/ha)	coût passage glyphosate au champ (€/ha)	Poids dans le total des charges cultures (en % d'une ref à 500 €+ surcoût)	Rentrées fiscales (pour 8000 t/ha; 2 € de RPD/kg; et 1,5 kg/ha)
Actuel	3,00 €	12,50 €	2,5 %	-
Année 1	12,50 €	25,00 €	4,9 %	50 666 667 €
Année 2	37,50 €	50,00 €	9,3 %	184 000 000 €
Année 3	87,50 €	100,00 €	17,0 %	450 666 667 €

*RPD : Redevance pour pollution diffuse. Prélèvement sur les ventes de pesticides à un utilisateur final dont les redevables sont les distributeurs agréés et qui est perçu par les Agences et Offices de l'Eau. Elle a été créée par la loi sur l'eau et les milieux du 30 décembre 2006 et est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008.*

# Une première étape pour une sortie globale des pesticides

**Pour la Confédération paysanne, l'interdiction du glyphosate est une première étape d'un projet global de sortie des pesticides. Ce projet appelle une transformation économique et politique du modèle agricole répondant aux intérêts des paysan.nes et aux attentes de la société.**

**M**onsanto a toujours menti, affirmant que le glyphosate était un produit inoffensif et non-rémanent. Beaucoup de paysan.nes sont encore sous le choc des révélations scientifiques: pour le monde agricole, c'est un modèle qui s'écroule, pour l'industrie et les grosses coopératives, une manne appelée à disparaître.

En mars 2015, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) classe le glyphosate parmi les cancérogènes probables mais jusqu'à cet automne, les lobbies ont exercé une très forte pression sur les États européens afin qu'ils le ré-autorisent pour dix ans (!), malgré les preuves scientifiques et l'opposition citoyenne qui poussaient à l'interdiction. Le rachat de Monsanto par Bayer a probablement décidé l'Allemagne à faire un choix intermédiaire, suivie par d'autres pays: la ré-autorisation sera de cinq ans. Macron fait l'annonce de trois ans pour la France: tiendra-t-il ?

Il aura fallu du temps pour qu'enfin des expertises indépendantes soient entendues, qu'elles gagnent la confiance d'une partie du monde paysan et de l'opinion publique.

Les décisions prises devront accompagner une nécessaire transition en donnant les moyens aux paysan.nes de se réapproprier l'agronomie, de ne plus laisser des conseiller.es choisir les itinéraires culturaux à leur place, de revoir les volumes (surfaces, nombre de bêtes, matériel...). L'autonomie des paysan.nes est primordiale, qui leur permettra de garder une capacité d'évaluation et d'adaptation à tout changement quel qu'il soit (climat, intempéries, coûts...) sans dépendre d'une seule technique ou d'un seul produit.

Des mesures très concrètes de politiques publiques pourraient être mises en place, comme un accompagnement des structures

qui œuvrent à la diminution de l'usage des pesticides, l'interdiction la plus immédiate possible de l'usage du glyphosate pour l'accès aux aides environnementales européennes dans le cadre de la Pac ou l'interdiction d'importer des produits agricoles issus de cultures OGM résistantes au glyphosate...

Cette sortie du glyphosate pourrait être une porte d'entrée à la réconciliation de la société avec le monde agricole. La pertinence des fermes à taille humaine, adaptables, apparaîtrait d'autant plus évidente sur le plan social, économique, environnemental. La société parviendrait à réajuster la valeur de son alimentation, réaliserait que les paysannes et les paysans sont pris dans des enjeux dus à des choix qui ne sont pas de leur fait...

## Vigilance

Mais soyons vigilants, on nous annonce déjà que la sortie des pesticides serait « volontaire » et « horizontale ». Qu'il faut, avant, trouver des alternatives, alors qu'elles existent: rotation, associations, techniques culturales, traitements avec des préparations naturelles « non préoccupantes » (PNPP), variétés adaptées. Doit-on comprendre qu'on attend la sortie d'un nouvel herbicide à vendre « pas cher et inoffensif » ?

Nous voyons déjà qu'en France les moyens ne seront pas à la hauteur de l'ambition affichée dans les discours présidentiels. La mise en œuvre du changement est confiée aux interprofessions: inutile de dire qu'aucun plan de filière ne fait allusion à une sortie des pesticides. Le productivisme aura encore de beaux jours.

Il nous semble cependant que les dés ne sont pas tous jetés. Élysée, Matignon et ministères n'étant pas sur la même longueur d'onde, en tant que syndicat représentatif, nous obtenons des rendez-vous

assez régulièrement pour discuter avec les un.es et les autres. Sans être naïfs ou naïves, nous avons bien l'espoir que parmi nos très nombreuses propositions quelques-unes inspireront ce gouvernement à l'affût...

Pour la Confédération paysanne, l'interdiction du glyphosate est une première étape d'un projet global de sortie des pesticides. Ce projet appelle une transformation économique et politique du modèle agricole: nous y sommes préparé.es avec l'agriculture paysanne et avons la ferme intention d'être actrices et acteurs dans cette transition.

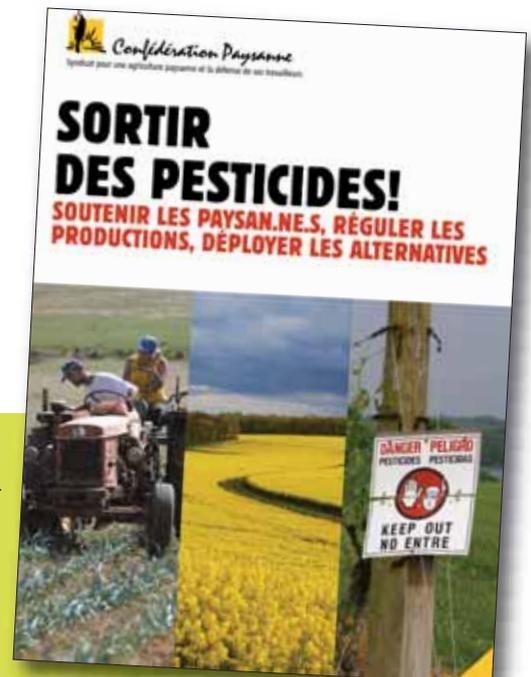
Cette sortie des pesticides, nous devons la soutenir aussi au-delà de nos frontières, ne pas laisser les industries criminelles continuer à balancer des millions de litres de glyphosate sur des surfaces considérables, avec la bénédiction des gouvernements, sous prétexte de protection des sols et du climat, en pratiquant une agriculture dite de conservation mais au mépris des populations. Militer pour l'agriculture paysanne ici, soutenir les luttes des organisations paysannes là-bas: on avance ensemble! 

**Christine Riba**, paysanne dans la Drôme, secrétaire nationale de la Confédération paysanne

## 16 pages pour sortir des pesticides

Fin des accords de libre-échange et mise en place d'une politique agricole et alimentaire commune (Paac) assurant un revenu aux paysan.nes et soutenant le développement d'une agriculture sans pesticides; interdiction immédiate des produits les plus toxiques; interdiction aux frontières de produits traités avec ces mêmes pesticides; implication de l'enseignement agricole et de la recherche... Revendications et arguments à lire et à télécharger sur:

[www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots\\_cles/documents/Livret\\_CONF\\_pesticide\\_web.pdf](http://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/Livret_CONF_pesticide_web.pdf)



# Installation Une diversité de conseillers pour prendre en compte tous les projets d'installation

**Devenir paysan : une démarche complexe qui doit s'appuyer sur un plan de professionnalisation personnalisé (PPP) pertinent. L'efficacité des centres d'élaboration de ce plan (CEPPP) repose sur la diversité des conseiller.es mis à disposition des candidat.es. Témoignage de Doris Robert, conseillère projet dans les Pyrénées-Atlantiques (Béarn).**



**C**onscientes de la nécessité de parcourir à l'installation diversifiés pour que chaque porteur et chaque porteuse de projet trouve celui qui lui convient, les structures de développement de l'agriculture paysanne des Pyrénées-Atlantiques se sont réunies depuis 2011 au sein d'une même association, Point Accueil Info Installation en agriculture (PAII). Mais si la loi impose la présence d'une pluralité d'acteurs de l'accompagnement et la prise en compte de tous les projets, la réalité du terrain est bien différente. Durant quatre ans, nous avons interpellé les élu.es, manifesté devant la préfecture et rédigé de nombreux courriers pour proposer des conseillers « projet » et « compétence » issus de nos salarié.es : en vain. Ce n'est qu'à partir de 2015, lorsque le conseil régional d'Aquitaine s'est vu attribuer la compétence de l'installation agricole, qu'un appel à candidature pour l'agrément des conseillers PPP a pu être publié dans la plus simple légalité. L'Association béarnaise pour le développement de l'emploi agricole et rural (ABDEA), membre du collectif départemental PAII et de la Fadear<sup>(1)</sup>, a répondu à l'offre de conseiller projet.

La mission d'accompagnement à l'installation a été organisée depuis mon recrutement via un plan de professionnalisa-

tion qui m'a permis d'acquérir les compétences adéquates, notamment au travers de la formation proposée par la Fadear, « *Acquérir les compétences du conseiller compétence ou projet dans le cadre du dispositif installation PPP* ». L'étude de la candidature par le conseil régional a porté sur les expériences et formations présentes dans mon CV.

Car cette mission est nominative : le ou la salarié.e ne peut être remplacé.e sans un nouvel agrément. Le poste de conseiller projet est apparu comme une officialisation de notre intervention au sein du parcours à l'installation. Le réseau Point Accueil Info Installation réalise aujourd'hui plus de 30 % des rendez-vous PPP sur les Pyrénées-Atlantiques, le reste étant réalisé par la chambre d'agriculture.

## Un premier rendez-vous déterminant

Ce rendez-vous a pour but d'analyser avec le candidat ou la candidate la cohérence de son parcours et de son projet agricole. Chaque conseiller ou conseillère possède son champ d'intervention, même si des échanges existent. Le tronc commun est le référentiel du diplôme du Brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole (BPREA) et le parcours officiel à l'installation.

Le conseiller « projet » appréhende avec le candidat les dimensions techniques, économiques, réglementaires et humaines du dit projet. Cette intervention n'est pas un accompagnement à l'élaboration (diagnostic installation et étude économique), réalisé en parallèle par une structure spécifique. Le conseiller « compétence » analyse l'expérience du candidat ou de la candidate et peut préconiser des formations indispensables au projet d'installation. La pluralité des conseillers PPP a permis d'élargir le champ des préconisations en dehors des thématiques « gestion et comptabilité » ou « conduite de tracteur »... habituellement proposées.

Les conseillers analysent avec le ou la candidat.e le contenu du rendez-vous afin de valider ensemble la fiche de préconisation du PPP. Deux possibilités sont ouvertes : avant installation ou après installation. La première impose la réalisation de l'action par le porteur de projet avant son installation, qu'il devra justifier par un écrit de l'organisme prestataire auprès du CEPPP. Nous limitons cette situation dans la mesure du possible afin de ne pas bloquer les installations. La seconde est une préconisation – par conséquent non obligatoire – qui sera réalisée sur une durée plus ou moins longue (1 à 4 ans). Le rendez-vous PPP sera complété par le « stage 21 heures »<sup>(2)</sup>. Un conseiller référent est nommé par le candidat ou la candidate parmi ses deux interlocuteurs : il ou elle aura en charge le suivi du PPP.

Le PPP est souvent organisé trop tardivement pour des questions réglementaires liées à l'installation. Du coup, les candidat.es ont tendance à le vivre comme une démarche administrative. C'est de la mission du CEPPP et de ses intervenant.es de le rendre attrayant et vivant. Les conseillers et conseillères doivent s'adapter aux nouveaux profils des candidat.es et des productions. L'agriculture de demain est déjà au pas de la porte : à nous d'être à la hauteur ! **n**

**Doris Robert**

(1) Fédération des associations pour le développement de l'emploi agricole et rural – [www.agriculturepaysanne.org](http://www.agriculturepaysanne.org)  
(2) Sur six demi-journées, cette formation obligatoire doit permettre de brosser un panorama de l'agriculture du département et des différents interlocuteurs du futur paysan ou de la future paysanne.

La publication de nos deux précédents articles sur le parcours à l'installation agricole a traité des points d'accueil installation (PAI) et du parcours professionnel personnalisé (PPP). Cette publication s'inscrivait dans le cadre d'une convention avec l'Association permanente de l'agriculture (APCA) pour présenter les différents aspects, acteurs et institutions du parcours. Mais critiques, ces articles, témoignages d'acteurs de terrain, n'ont pas pu donner une « image positive et partagée » de ce parcours officiel. Qu'à cela ne tienne : nous continuerons à vous tenir informé.es – sans mensonge ni diffamation – notamment en préparant pour mai un dossier sur l'installation.

Pour plus d'informations, les candidates et les candidats au métier de paysan peuvent consulter le site : [www.jeminstallepaysan.org](http://www.jeminstallepaysan.org)

## Québec Le libéralisme sous monopole syndical

Les 18 et 19 novembre 2017 se tenait près de la ville de Québec le congrès de l'Union paysanne, membre de la Via campesina. Dans cette province du Canada, le seul syndicat agricole officiellement reconnu – l'UPA – impose ses lois et empêche le développement de l'agriculture paysanne.

« Le Québec est l'endroit le plus restrictif au Canada, et probablement au monde, pour le droit de produire du poulet, des œufs, de la dinde et du lait sans détenir un quota de production. » (Extrait du rapport d'activité 2016-2017 de l'Union Paysanne.)

Comment se fait-il que dans ce grand pays depuis longtemps gagné au « libre-échange », et dans sa belle province du Québec en particulier, le secteur agricole soit complètement réglementé et contrôlé par un seul syndicat? Vous appréciez notre Fnsea nationale, son sectarisme et son manque d'ouverture, vous allez adorer l'UPA et son monopole autoritaire!

Quand les colons français arrivent en « Nouvelle France » il y a quatre cents ans, ils doivent s'accrocher à cette terre pour survivre dans un climat difficile. Le nombre de fermes croît pourtant jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour atteindre environ 175 000,

soit près d'une ferme pour 10 habitant.es. En 1924, environ 2 000 fermiers se structurent en syndicat, l'Union des cultivateurs catholiques (UCC). Ils élaborent un système contraignant pour contrôler la production



et la mise en marché de leurs produits. C'est le système des « plans conjoints ». Des producteurs de lait veulent vendre collectivement leur production? Ils élaborent un plan conjoint qui, une fois adopté, a force de loi et la même valeur qu'un acte du Parlement. Le syndicat acquiert ainsi le monopole sur l'offre et sur les critères de mise en marché (du prix au calibre, jusqu'au mode d'emballage...). Le problème: il ne peut exister qu'un seul plan par produit, obligatoire, jamais renégocié... On s'y soumet ou l'on s'expose à de sévères poursuites pénales!

L'UCC évolue en UPA, Union des producteurs agricoles, à qui l'État confie, en 1971 et par une loi sur le syndicalisme agricole, le total monopole sur la répartition des quotas et les règles

### La ferme impossible

Dans son livre *La ferme impossible*, le néo-paysan Dominic Lamontagne témoigne des difficultés de créer une petite ferme au Québec. Il dénonce la législation et les structures industrielles « qui sont littéralement en train d'étouffer la relève agricole » dont l'Union paysanne avait fait le thème de son congrès, en novembre. Dans la ligne de mire de Dominic Lamontagne, l'État québécois et le monopole syndical de l'Union des producteurs agricoles, l'UPA: « Nos libertés ancestrales ont été prises à la gorge par un tandem ravageur, celui de l'État qui a renoncé à son rôle de législateur au profit d'un syndicat unique qui édicte les règles pour tous. (...) Que de gros producteurs se soient approprié la quasi-exclusivité de l'approvisionnement des supermarchés, grâce à un monopole syndical, est déjà contestable. Mais que ce système soit une entrave majeure à la libre exploitation d'une ferme multifonctionnelle est carrément inacceptable. »

*La ferme impossible*, de Dominic Lamontagne, aux éditions Ecosociété – A commander ou acheter pour téléchargement (9,99 euros) sur: [ecosociete.org/livres/la-ferme-impossible](http://ecosociete.org/livres/la-ferme-impossible)



L'Union paysanne mène depuis près de deux ans une campagne pour augmenter les droits à produire des petites fermes. Au Québec, sous la pression des offices de producteurs qui déterminent et font payer les quotas de productions marchandes, il n'est actuellement pas possible de produire plus de 100 poulets, 100 poules pondeuses ou 25 dindons par an sans détenir un quota. Pendant ce temps, dans l'Ouest du Canada, il est possible de produire 2 000 poulets, d'avoir 300 pondeuses et jusqu'à 300 dindons.

de mise en marché. L'État québécois et son ministère de l'Agriculture organisent donc la subordination du secteur agricole à un groupe d'intérêts privés. Il lui laisse réglementer la production et la mise en marché par des régies dotées de tribunaux chargés de punir les récalcitrant.es. Et bien sûr en leur permettant de prélever taxes et cotisations au passage! Exemple: un couple de producteurs de volaille, avec un poulailler moyen, peut payer jusqu'à 500 euros de cotisations à l'UPA et presque 5 000 euros de contribution par an pour la mise en marché. De quoi décourager le développement des petites fermes.

Le résultat est là: si avant 1950, on recensait toujours 175 000 fermes au Québec, dont 75 % dites « artisanales », il n'en reste plus qu'environ 30 000, essentiellement de

type industriel. Quatre fermes spécialisées (ex: une en lait, une en porc, une en volaille et une en production d'œufs) ont remplacé une centaine de fermes auparavant en polyculture-élevage<sup>(1)</sup>.

## Devenir un syndicat

Membre de la Via campesina (tout comme la Confédération paysanne)<sup>(2)</sup>, l'Union paysanne tente de résister dans ce contexte on ne peut plus difficile. Son objectif est de devenir un syndicat, mais jamais reconnu de par la loi, sans aucune aide de l'État, avec impossibilité d'avoir accès à la liste des productrices et des producteurs pour les contacter, elle a décidé de se constituer en association, ce qui lui permet de recevoir des dons de particuliers ou de fondations. Elle regroupe environ 2 000 membres, paysan.nes ou citoyen.nes et lutte en priorité

pour briser ce monopole syndical et toutes ses conséquences, comme l'impossibilité de s'installer sur une petite ferme en agriculture paysanne. On peut produire « hors quotas », mais des quantités si faibles qu'elles ne permettent pas d'en vivre (jusqu'à 100 poules pondeuses, 100 poulets de chair ou 25 dindes par an...), et le hors quotas n'existe pas pour le lait de vache. Pour avoir le droit de vendre le lait d'une première vache, il faut s'acquitter d'un montant de plus de 18 000 euros!

## Refus du Ceta

L'Union paysanne refuse bien sûr le Ceta, projet d'accord de libre échange entre le Canada et l'Union européenne, et ses conséquences désastreuses pour les paysannes et les paysans canadiens. Elle dénonce les avantages financiers que vont en tirer une minorité d'entreprises privées et les dégâts sociaux et environnementaux engendrés par l'augmentation des exportations (et donc de la production très industrialisée de porcs et de viande bovine). En ce qui concerne le fromage, des artisans fromagers tentent depuis une trentaine d'années de relocaliser la production; 11 000 tonnes de fromages sont néanmoins importées chaque année et on leur en promet 17 500 de plus avec le Ceta! Avec, rappelons-le, un lait cru totalement interdit d'un bout à l'autre du pays! Avec le Ceta, nous le savons également, c'est aussi le développement des OGM qui est en jeu, dans le seul pays qui a autorisé la commercialisation du saumon transgénique... S'appuyer sur les consommatrices et les consommateurs? Au Québec, ils ne sont pas du tout informés et la profusion d'aliments qui s'étale dans les supermarchés leur fait penser « qu'ils ne manquent de rien »!

Nous ne pouvons qu'apporter tout notre soutien et nos encouragements à l'Union paysanne dans son combat pour briser le monopole syndical, résister à l'industrie agroalimentaire, installer de nombreuses fermes et réoccuper des territoires abandonnés aux fermes usines! **n**

**Patrice Vidieu**, ancien porte-parole et représentant la Confédération paysanne au congrès de l'Union paysanne du Québec

Le site de l'Union paysanne:

<https://unionpaysanne.com>

(1) Source: La ferme impossible, de Dominic Lamontagne (cf. encadré).

(2) La Via campesina regroupe 182 organisations dans 81 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et des Amériques. Elle représente environ 200 millions de paysannes et de paysans – [viacampesina.org/fr](http://viacampesina.org/fr)

## Le jardinier-maraîcher, son livre à succès et son enthousiasme

« Pendant que je suis aux champs, j'ai confiance que l'Union paysanne veille aux grains pour que les fermes comme la mienne aient une place dans le modèle agricole du Québec », témoigne Jean-Martin Fortier, peut-être le plus connu des adhérent.es de l'Union.

Paru pour sa première édition fin 2012, son livre, *Le jardinier-maraîcher, manuel d'agriculture sur petite surface*, s'est vendu à plus de 100 000 exemplaires. Son but – est-il écrit sur son site internet – est « d'inspirer, encourager et éduquer de plus en plus de gens à se lancer dans une carrière et un mode de vie fermiers ».

Jean-Martin a fondé avec sa femme, Maude-Hélène Desroches, les Jardins de la Grenouille, à Saint-Armand, tout au sud du Québec, près de la frontière avec le Vermont (USA). Sur environ un hectare cultivé, le couple affirme générer des ventes de plus de 150 000 dollars (122 000 euros) en nourrissant plus de 200 familles annuellement grâce à l'Agriculture soutenue par la communauté (ASC), l'équivalent de nos amaps, et la vente en direct sur deux marchés fermiers.

Le paysan est des plus motivés: « Une des choses qui m'encourage le plus est de voir le nombre de jeunes gens enthousiastes, éduqués et politisés qui souhaitent profondément apprendre l'art de produire de la nourriture de manière durable. Dans un avenir rapproché, cette communauté formera une masse critique puissante et, le jour venu, on ne pourra plus nous ignorer. »

Dans son nouveau projet situé à une cinquantaine de kilomètres à l'est de Saint-Armand, La Ferme des Quatre-Temps, il veut démontrer sur 6,5 hectares que « des petites fermes de polyculture utilisant des pratiques agricoles régénératives peuvent être plus rentables et produire des aliments de plus haute qualité nutritive que l'agriculture conventionnelle ».

<http://lejardiniermaraicher.com>



Jean-Martin Fortier, adhérent de l'Union paysanne

## Rhône Une histoire de transmission

C'est l'histoire de la création de la bergerie de Piero et Mano, celle d'une transmission réussie entre deux couples de paysan.nes dans les Monts du Lyonnais, extraite d'un livret que viennent de publier les associations départementales pour le développement de l'emploi agricole et rural (Addear) du Rhône et de la Loire (cf. encadré).

Les parents de Michel Chambe étaient fermiers de l'ensemble de l'exploitation, à Sainte-Catherine, dans le Rhône. Le bâtiment a été construit par son grand-père. Une exploitation de 35 hectares, tout en fermage. Michel s'installe à 29 ans : « Avant, il y avait plusieurs ateliers : du cochon, des fruits rouges, de la transformation fromagère... Moi, j'ai voulu spécialiser en élevage de vaches laitières et vente en laiterie. »

Il commence alors en Gaec<sup>(1)</sup> avec son père. Puis les parents prennent leur retraite et Chantal, la conjointe de Michel, le rejoint sur la ferme. « Au départ on souhaitait continuer le Gaec avec une personne extérieure, commente le paysan. On a fait plusieurs essais d'associations qui n'ont pas fonctionné. On s'est rendu compte que c'était très compliqué d'intégrer quelqu'un qui venait de l'extérieur sur quelque chose d'existant. Du coup, on a continué tous les deux et on a mis en place une EARL<sup>(2)</sup>. » Avec 35 vaches laitières, le couple produisait durant les dernières années 300 000 litres de lait à deux. « On ne pensait pas trop à la transmission. Mais à partir de la crise de 2008, il y a eu vraiment un ras-le-bol. On avait envie d'arrêter la production laitière, mais la remplacer par quoi ? On n'a pas trouvé de solution. On a fini bon an mal an avec cette production, mais un peu à bout de souffle. »

### Pas de reprise familiale

Michel et Chantal ont décidé de ne pas faire les mises aux normes : « Parce qu'on pensait que ce type d'exploitation n'allait pas se transmettre comme ça. Pour nous, ce n'était pas logique de transmettre une ferme laitière dans la forme qu'elle avait. » De leurs quatre enfants, aucun ne souhaitait reprendre l'exploitation.

Michel pouvait prétendre à la retraite à 60 ans. « Vu le bâtiment qu'on a et la disposition des terrains, on aurait pu vendre le bâtiment et laisser partir les terrains à l'agrandissement. Ça aurait été très facile et économiquement peut être plus intéressant pour nous. Mais ce n'était pas notre souhait ! »

Comme Chantal est plus jeune que Michel et ne peut prétendre à la retraite en même temps que son mari, la paysanne réfléchit pour savoir si elle souhaite continuer une activité sur la ferme ou trouver un emploi salarié à l'extérieur. Elle décide de conserver une activité sur la ferme.

Michel : « Par hasard, un dimanche, je rencontre un voisin de Saint-André, un éleveur de chèvres et de brebis. Il se baladait avec un couple. Il me dit : je suis en train de leur montrer les endroits potentiels où les exploitants n'ont pas de reprise, pas de succession. »

Le jeune couple qui habite le village d'à côté veut s'installer sur les Monts du Lyonnais. Son souhait est de reprendre une ferme en brebis laitières. Il a déjà fait une tentative de reprise qui n'a pas abouti, en Isère. Depuis, ils se sont formés et travaillent comme salariés agricoles.

« Un mois après, on s'est revu. On a exposé notre parcours de vie, ce qu'on souhaitait... Et ça correspondait. » Le fait qu'ils travaillent en couple a rassuré Michel et Chantal. Pierre Biot et Marie-Noëlle Mathias ont pour projet de fabriquer le produit de A à Z, de la traite à la vente des fromages : « Ça correspondait à ce qu'on ressentait comme avenir pour l'agriculture », commente Michel.

« J'ai senti un courant qui passait assez bien. Ils avaient beaucoup de respect par rapport à l'existant, par rapport à ce qui avait été fait. Ils étaient plutôt dans l'observation, à regarder comment on vivait et comment les choses s'étaient faites dans le temps. »

Les deux couples se rencontrent plusieurs fois : « La première année, avant qu'on soit plus impliqué les uns avec les autres, on leur avait proposé de faire un bout de jardin si ça les intéressait. Ça nous a permis de se voir un peu plus et de voir aussi de quelle manière ils travaillaient le jardin. »

« Quand on a avancé un peu dans notre réflexion, après avoir contacté la chambre d'agriculture, on s'est inscrit au Répertoire Départ Installation et on a pu mettre en place un stage "reprise" avec Pierre, qui était limité à un an. On a démarré ce stage à l'automne 2013. »

En 2013, le projet se confirme, la question du logement pour Pierre et Mano se pose. Michel : « On a réfléchi, et on s'est dit qu'on n'était pas prêt à s'en aller de là. » La maison d'habitation est grande mais ne peut pas se diviser. Il faut alors trouver une solution pour que Pierre et Marie-Noëlle puissent vivre sur place. Michel et Chantal prennent alors la décision de rénover une dépendance attenante à leur maison d'habitation et de la transformer en appartement : « On a laissé les murs et le toit et on

a refait carrément un appartement sur deux niveaux, de 65 mètres carrés environ. Au départ, l'idée était de faire deux entrées assez éloignées pour chacun des couples. Finalement, ça ne s'est pas fait et ça ne gêne pas. La cour est même devenue un lieu de rencontre entre cédants et repreneurs, qui sinon pourraient passer plusieurs jours sans se voir. »

### Un recueil de témoignages

Les associations départementales pour le développement de l'emploi agricole et rurale (Addear) de la Loire et du Rhône mènent depuis 2014 un programme d'actions pour favoriser l'installation et la transmission des fermes des territoires de Monts et Coteaux du Lyonnais : accompagnements individuels, formations collectives, cafés « installation/transmission » où peuvent se rencontrer cédants et porteurs de projets, forums...

Cinq témoignages ont été recueillis courant 2017 auprès de paysannes et de paysans des territoires des Monts et Coteaux du Lyonnais ayant transmis leur ferme.

Ces histoires sont toutes singulières, riches d'enseignements, et la publication de ce recueil a pour but de donner l'envie de transmettre sa ferme, d'accompagner les réflexions, de guider vers un accompagnement personnalisé, de donner des clés pour anticiper et réussir la transmission.

« Dans ces témoignages, on perçoit qu'aucun d'entre eux n'a pu faire l'économie d'une période de doute et de questionnement pendant laquelle il a cherché ses propres réponses. L'authenticité de leurs paroles est bien représentative de ce que nous entendons lorsque nous accompagnons en formation les "porteurs de projet de transmission" convaincus de l'avenir d'une agriculture à taille humaine », commentent Dominique Lataste, psychosociologue, et Brigitte Chizelle, sociologue, qui ont collaboré à ce travail.

On peut télécharger le recueil sur : [www.agriculturepaysanne.org/rhone](http://www.agriculturepaysanne.org/rhone), sinon envoi gratuit pour un exemplaire, au-delà le recueil reste gratuit mais les frais d'envoi sont facturés

NB : La Feadear, fédération nationale des Adear, publie également une plaquette « Le diagnostic transmission », outil pour accompagner la transmission des fermes  
Renseignements : [installation@fdear.org](mailto:installation@fdear.org)  
[www.agriculturepaysanne.org](http://www.agriculturepaysanne.org)



Michel et Chantal Chambe, les cédants, avec leurs successeurs, Pierre Biot et Marie-Noëlle Mathias.

Aujourd'hui, deux couples mais aussi deux activités cohabitent sur la ferme. Chantal a conservé 17 hectares pour la production de céréales, Pierre et Mano ont installé leur atelier de brebis laitières. « Au niveau de la répartition des terrains, c'était facile parce que les terres de culture sont plutôt sur un côté et ça ne gêne pas les deux entités, raconte Michel. On se complète au niveau du matériel, on en a vendu une partie et gardé une partie en copropriété. On se donne des coups de main occasionnellement quand Pierre a besoin de conseils sur les terrains. Ils restent très ouverts et à l'écoute. »

Les nouveaux paysans participent à la Cuma, Pierre est même entré au conseil d'administration. Pendant le stage reprise, il a accompagné Michel et a pu assister à des réunions, ce qui a permis les premières rencontres avec les voisins.

Pierre et Marie-Noëlle ont un bail à ferme sur les terrains, leur appartement et le bâti-

ment d'exploitation. « Si on avait dû tout acheter, commente Pierre, l'endettement aurait été très élevé ! Le fermage, cela amène un peu de souplesse et surtout ça permet de pas trop donner d'argent aux banques, de se tirer tout de suite du revenu. » Pierre et Marie-Noëlle ont cependant investi dans la transformation du bâtiment d'exploitation.

Pour la seconde phase de la transmission, après la retraite de Chantal, rien n'est encore fixé. Pierre et Mano envisagent de prendre un.e salarié.e sur la transformation fromagère. La construction d'un séchage en grange est en réflexion...

Et Michel de conclure : « Notre village a misé sur l'activité en milieu rural. On a la chance d'être aux portes des villes et d'être dans des régions variées où il y a encore plein de vie en milieu rural. Je pense que le renouveau ne viendra pas forcément des gens sur

place, des agriculteurs "authentiques", mais plus de gens qui viennent de l'extérieur avec des idées nouvelles pour réinventer nos métiers. »

**Gaëlle Desorme et Delphine Guilhot**

Source : *Histoires de transmissions, témoignages de paysans et paysannes des Monts et Coteaux du Lyonnais*, Addear de la Loire et du Rhône, 2018.

- (1) Groupement agricole d'exploitation en commun.  
(2) Exploitation agricole à responsabilité limitée.

## Biocoop soutient la transmission

À partir de mars, plus de 300 magasins Biocoop vont lancer une campagne d'appel au micro-don militant sur les arrondis de caisse au bénéfice des activités « transmission » du réseau de la Fadear.

En effet, les associations pour le développement agricole et rural (Adear) qui accueillent chaque année plus de 4 000 porteurs et porteuses de projets à l'installation ont aussi développé des accompagnements à la transmission afin que le plus grand nombre de fermes soient reprises au lieu de partir à l'agrandissement.

L'opération durera au moins jusqu'à fin septembre et permettra aux client.es d'arrondir leur facture à l'euro supérieur au profit de cette action et, nous l'espérons, de paysannes et de paysans de plus en plus nombreux.

## L'agriculture de montagne riche de sa diversité mais fragile

**De plus en plus de fermes de montagne pratiquent une agriculture diversifiée, aux côtés de l'élevage transhumant, plus traditionnel. Mais ces petites fermes qui peuplent et dynamisent leurs territoires doivent être mieux connues et soutenues par les politiques agricoles européennes, nationales et régionales.**

**D**epuis une dizaine d'années, en zones de montagne, de nombreuses fermes (plus de 30 %) et beaucoup d'installations ne sont pas telles qu'on les imagine, ni en surface ni en type de production. Alors que la ferme de montagne « typique » pratique l'élevage bovin ou ovin transhumant, coexistent sur le même territoire des fermes sur de petites surfaces et des productions très diversifiées : maraîchage, arboriculture, plantes médicinales, volailles, apiculture, transformation fromagère... Ces productions représentent une part de plus en plus importante des installations : en 2016, dans les Hautes-Alpes, 25 % des projets d'installation concernaient du maraîchage diversifié.

La dynamique montre que des fermes fonctionnent économiquement en montagne mais semblent aujourd'hui fragilisées. En effet, la Pac amène dans ces régions des soutiens importants aux surfaces pastorales (car basée sur les surfaces), donc aux fermes transhumantes. Cette reconnaissance était nécessaire et revendiquée depuis longtemps, mais elle introduit les mêmes problématiques et inégalités qu'en plaine.

De plus, nombre de productions n'ont pas accès à des aides de reconnaissance des handicaps liés à la montagne. Sur le papier, l'ICHN<sup>(1)</sup> végétal existe (35 euros l'hectare), mais avec un plancher à fixer à un hectare, excluant nombre de petites productions montagnardes de maraîchage, arboriculture ou PPAM<sup>(2)</sup>. Les productions animales non transhumantes sur moins de 30 hectares induisent une aide très faible, voire nulle, et certaines productions sont non-éligibles aux aides : le porc de plein air, les volailles, la pisciculture...

Ces petites fermes non transhumantes existent mais on ne les voit pas, on ne les connaît pas et par conséquent, elles ne sont pas ou moins soutenues par les politiques agricoles. Depuis le colloque sur l'agricul-



Alors que la ferme de montagne « typique » pratique l'élevage bovin ou ovin transhumant, coexistent sur le même territoire des fermes sur de petites surfaces et des productions très diversifiées.

ture de montagne, organisé par la Confédération paysanne d'Ariège en 2015, le syndicat porte la réalisation de deux études qui ont permis d'analyser une quarantaine de fermes (35 en Ariège et 5 dans les Hautes-Alpes) et de lancer des propositions<sup>(3)</sup>.

L'objectif est de mettre en valeur la diversité des productions en montagne (de façon qualitative et quantitative) et de définir les spécificités et besoins de ces fermes afin de proposer un argumentaire et des mesures de reconnaissance et soutien. Pour la Confédération paysanne, un territoire de montagne vivant est une mosaïque de fermes valorisant toutes les productions, toutes les surfaces et tous les emplois.

### Valorisation

Le secret économique de ces fermes ? La valorisation : 60 % ont un atelier de transformation et 100 % vendent en circuit court. D'où toute une gamme de savoir-faire techniques et commerciaux, entraînant de riches dynamiques d'emploi et de territoire, mais avec une très grosse charge de travail.

Sur ces fermes, en moyenne, le revenu par travailleur approche le Smic mensuel, mais pas le Smic horaire au vu des heures de travail engagées. Leur efficacité économique est globalement supérieure à celle des fermes transhumantes dont le revenu est constitué en grande partie par les aides de la Pac.

Les petites fermes de montagne sont donc là, nombreuses, mais le seront-elles encore dans les prochaines années ? L'accumulation de difficultés, la charge de travail, le besoin de savoir-faire nombreux, la pression sur le foncier et les orientations actuelles de la

Pac posent de réelles questions sur leur transmission et les possibles logiques d'agrandissement des fermes transhumantes. C'est pourquoi la Confédération paysanne revendique :

- un soutien aux petites fermes diversifiées en montagne, lié au travail et à l'actif ;
- la facilitation de l'accès aux terres et la lutte contre le morcellement foncier, avec l'ouverture des associations foncières pastorales (AFP) et des aides qui leur sont liées à toutes les productions ;
- des ICHN ouvertes et adaptées à toutes les productions, sur une surface pondérée (pour intégrer le maraîchage, apiculture, en utilisant des équivalences) ;
- des dispositifs régionaux et locaux d'aides à l'investissement et à la formation, adaptés à ces fermes ;
- des travaux quantitatifs et qualitatifs pour mieux connaître ces fermes et leur évolution.

La commission « montagne » nationale de la Confédération paysanne souhaite poursuivre ce travail à plus grande échelle, avec à l'esprit la négociation de la prochaine Pac et la reconnaissance des petites fermes de façon générale<sup>(4)</sup>. **n**

**Laurence Marandola**, paysanne en Ariège, et **Anne-Raphaëlle Lorent**, chargée d'étude

(1) Indemnité compensatoire de handicaps naturels.

(2) plantes à parfums, aromatiques et médicinales.

(3) Études à demander à : [confariego@gmail.com](mailto:confariego@gmail.com)

(4) Un questionnaire a été envoyé mi-janvier dans tous les départements avec des zones montagne et haute montagne afin d'avoir des infos sur tous les massifs. Ce questionnaire peut être rempli en ligne par les paysans. [renseignements auprès de : ccollin@confederationpaysanne.fr](mailto:renseignements@confederationpaysanne.fr)

## Oléron Le Mac Dol, c'est de la Zad!

Sur l'île d'Oléron (Charente-Maritime), la municipalité de Dolus refuse l'implantation d'un Mac Do et met en route des alternatives à la malbouffe.

À la Conf', la malbouffe et les fast-foods, en particulier Mac Do, on connaît ! Cette fois-ci, c'est dans l'île d'Oléron que ça se passe, dans la commune de Dolus. Depuis trois ans, la municipalité de cette petite ville de 3 300 habitants, non seulement se bat contre l'implantation d'un Mac Do, mais propose aussi des alternatives concrètes au système agricole et alimentaire industriel.

Il y a un peu plus de trois mois, le géant Mac Donald's<sup>(1)</sup>, par ailleurs champion de l'évasion fiscale, a réussi à faire condamner la ville de Dolus à une astreinte de 300 euros par jour de refus de signature du permis de construire ! Vous imaginez la puissance de la multinationale et de son armée d'avocats face à un maire ? Les élu.es ont alors mis au pot commun leurs indemnités pour régler le premier mois et appellent à la mobilisation. « Cet argent, informe Grégory Gendre, le maire de Dolus, on va pouvoir aussi l'investir pour créer un lieu à l'attention des jeunes où ils pourront manger pour pas cher. Sauf que là, ce qu'ils mangeront, ce seront des produits locaux de saison, qui seront cuisinés. Comme cela, on créera aussi des emplois de cuisiniers. » L'objectif du combat est de lutter contre la malbouffe en sauvant le caractère du village, en défendant les petits restaurants de l'île et en évitant les innombrables déchets que dégage un Mac Do. Gregory Gendre a le soutien du Club des territoires Un Plus Bio<sup>(2)</sup>. Il a aussi rencontré à Bagnolet les élus nationaux de la Confédération paysanne et des Ami.es de la Conf' qui ont décidé de le soutenir, tout comme le sénateur Joël Labbé, le journaliste Gilles Luneau (co-auteur avec José Bové de *L'alimentation en otage*) ou Guillaume Bodin, le réalisateur du film sorti en février sur les écrans français, *Zéro Phyto 100 % bio*.

La municipalité de Dolus a décidé d'installer un projet alternatif à Mac Do sur le

site de la Cailletière. Il s'agit d'une ancienne colonie de vacances, propriété de la ville, avec des bâtiments et quatre hectares de terre. Est prévu d'y créer un restaurant, le Mac Dol – avec des produits bio et/ou de proximité –, mais aussi plusieurs activités pour les jeunes de l'île : maraîchage, élevage, cuisine, construction en bois, spectacles et

et les circuits courts. Cette action débutera les 20, 21 et 22 avril prochains.

La manifestation a pour objectif de remettre le projet alimentaire local et territorial au cœur des enjeux des politiques publiques : redonner la priorité à une alimentation saine et de qualité, rémunérant les producteurs et les productrices au juste

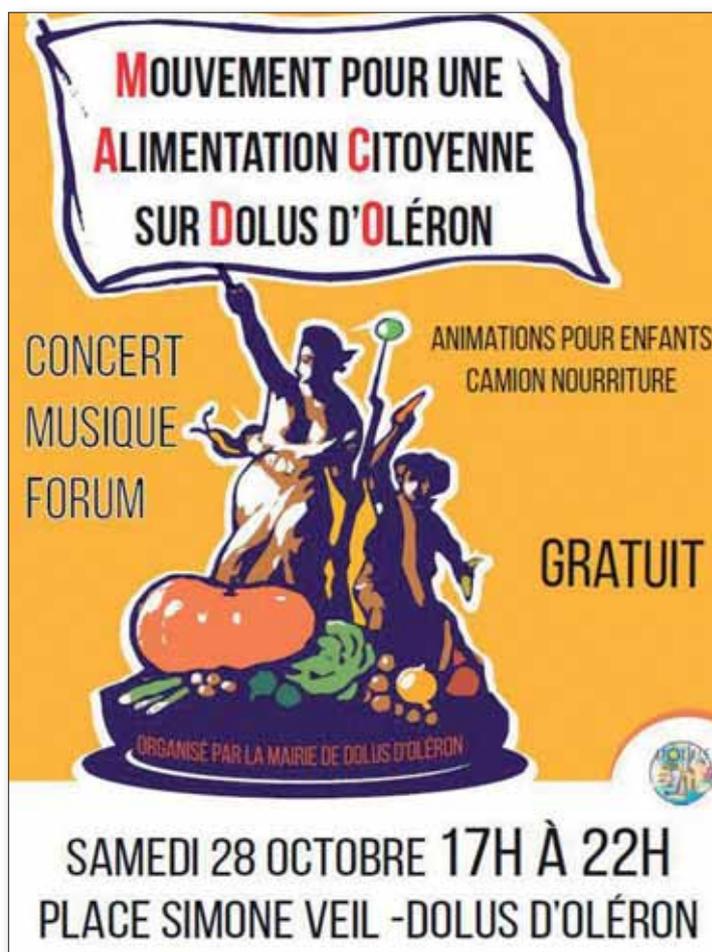
prix, ne polluant pas les eaux et dont le coût carbone n'obère pas l'avenir des générations futures. Pendant trois jours, elle réunira citoyen.nes, artistes, paysan.nes, pêcheurs et enfants, cuisinier.es, agent.es de service, élu.es, autour de débats, d'ateliers, de forums, de spectacles et autres concerts.

« Pour maintenir une véritable cohérence d'ensemble, il faut poser des actes, assumer des choix politiques et privilégier des filières et des modèles afin de créer de nouveaux équilibres, analyse Grégory Gendre. Tout est question d'alchimie et cette zone d'alimentation durable préfigure ce que seront les territoires résilients de demain. »

Derrière ces initiatives, c'est bien d'un véritable choix de société dont il s'agit : la commune de Dolus étant en transition économique, sociale, environnementale et associative, elle préfère développer le bio et les circuits courts à la cantine et dans la restauration collective plutôt que dupliquer des modèles de franchise sans aucun lien avec les territoires et l'économie de proximité. Elle compte sur notre soutien<sup>(3)</sup> ! n

Michel Besson,

ami de la Confédération paysanne  
<http://lesamisdelacnf.org>



Le 29 octobre 2017, à Dolus, plus de 500 personnes ont participé aux neuf ateliers proposés pour le Forum alimentaire local, préfiguration du Printemps de l'alimentation durable qui se tiendra dans la commune les 20, 21 et 22 avril. Les propositions issues des ateliers sont à lire sur le bulletin municipal : [www.ville-dolus-oleron.fr/images/stories/bulletins/hiver\\_2017.pdf](http://www.ville-dolus-oleron.fr/images/stories/bulletins/hiver_2017.pdf)

concerts, atelier vélo, transformation de produits agricoles, mécanique, recyclage... Une réunion de suivi est organisée le premier mardi de chaque mois et des sous-groupes travaillent sur les questions d'agriculture paysanne, de gouvernance et de rénovation du site.

Il a aussi été décidé de lancer sur place le premier Printemps de l'alimentation durable (PAD) et la création de la première Zone d'alimentation durable (Zad) de France, centrée sur le bio, le local, la transparence

(1) 34 000 restaurants standardisés dans le monde, dont 1 400 en France.

(2) Le premier réseau des cantines bio : [www.unplusbio.org](http://www.unplusbio.org) – A Dolus, 45 % de produits biologiques en restauration scolaire pour l'année 2017. Parmi les fournisseurs, la Ferme de la Poltière située à Dolus fournit en bio plus de 65 % des légumes de la cantine de la commune.

(3) Pour soutenir le combat de Dolus : [www.helloasso.com/utilisateurs/gendre-gregory/collectes/en-route-pour-le-second-round](http://www.helloasso.com/utilisateurs/gendre-gregory/collectes/en-route-pour-le-second-round)

## Carrefour ou pas Carrefour ? Telle est la question...

**Et si on réfléchissait ensemble à des solutions, au lieu de perdre de l'énergie dans un conflit peut-être stérile ?**

Le monde des semences paysannes est divisé : certaines associations ou groupements de producteurs<sup>(1)</sup> se sont mis à vendre leurs légumes issus de semences non inscrites au catalogue officiel<sup>(2)</sup> à... Carrefour ! Qui de son côté saute sur cette aubaine pour lancer une campagne publicitaire provocatrice qui crée la confusion... D'autres acteurs, notamment au sein du Réseau Semences Paysannes (RSP)<sup>(3)</sup>, trouvent qu'une collaboration entre membres du réseau et une grande surface est simplement inacceptable.

Dans la Drôme, nous sommes quelques-uns à avoir constitué un petit groupe de maraîchers qui autoproduisons, échangeons et donnons des semences paysannes, et ce dès les débuts de nos installations. C'est un choix, une passion. Pour nous, la question de vendre notre production en grande surface ne se pose pas. Par contre, on est bien conscient qu'il y a aussi des paysannes et des paysans qui vendent leurs légumes en circuits longs et qui pour autant défendent une agriculture paysanne et adhèrent à la Conf. Il y en a d'autres (et c'est même la majorité des maraîchers !) qui travaillent avec des variétés hybrides F1. Ou encore celles et ceux qui font du bio et vendent leurs produits en grande surface... ou encore celles et ceux qui ne font pas du bio ! Si on veut, on peut stigmatiser pas mal de monde : selon nos fermes, on a tous des facteurs différents qui mènent à des compromis entre la réalité économique et des choix éthiques.

On fait toutes et tous nos choix de production et de vente comme on peut.

Au bénéfice de Carrefour, il faut noter que les agricultrices et les agriculteurs qui travaillent avec eux signent un contrat qui garantit un accord sur cinq ans, un engagement sur les prix et les volumes et un soutien à la sélection paysanne.

On est bien d'accord sur le fait que cette campagne publicitaire crée la confusion, laisse croire que Carrefour prend des risques avec le « marché interdit ». Bien que cela ne soit pas vrai : en réalité, ce n'est pas de vendre les légumes de ces variétés qui est interdit, mais il est juste interdit de vendre leurs semences. Quoique cela reflète déjà une absurdité juridique : la tomate que je vends sur le marché est donc autorisée ; et le client peut en extraire les graines et les semer l'année suivante, alors qu'il est interdit de vendre ces mêmes semences tout comme les plants de tomate issus de ces semences.

### Tromperie ou opportunité ?

Alors, d'accord sur la tromperie, la manipulation. Ça ne sera pas la première fois que la publicité raconte n'importe quoi. Est-ce qu'on ne peut pas aussi faire confiance à la lucidité des gens ? Espérer que quelqu'un voit cette publicité s'en questionner et que cela génère de la discussion ? Cette campagne permet aussi à un plus grand public d'entendre parler des semences paysannes. Et de voir qu'une législation complexe tourne autour et change sans arrêt. À nous, productrices et producteurs, de continuer d'expliquer cela !

Du coup, sur quoi porter l'attention ? Ces dernières années, ça bouge pas mal : on voit

la création des multiples Maisons de Semences (par exemple dans le Lot en 2014, en Haute-Savoie en 2016, dans Hautes-Alpes en 2017) et de maraîcher.es qui créent des groupes d'échanges de semences, planifiés d'une année sur l'autre pour aller plus loin dans l'autoproduction (ce qui est pratique surtout pour des familles allogames qui se croisent facilement comme les cucurbitacées !).

Pour celles et ceux qui veulent aller plus loin, il y a plusieurs projets de sélection participative et de recherche participative lancés dans le réseau RSP. Il faut créer encore plus de liens, plus d'échanges, partager cette passion avec d'autres professionnels, mais aussi avec des jardinier.es : parce que par définition, les semences paysannes ça ne se fait pas tout seul !

Et ce qui est magique : les semences paysanne, ça germe ! Quand vous les ressemez ! 

Sandra Burger, paysanne dans la Drôme

(1) Kaol Kozh et APFLBB (Association des Producteurs de Fruits et Légumes Bio de Bretagne), deux associations bretonnes par ailleurs membres du Réseau Semences Paysannes.

(2) Le Groupement national interprofessionnel des semences et plants, (GNIS) assure le contrôle officiel de la certification des semences et plants et il gère l'inscription des variétés cultivées dans les différents catalogues.

(3) Réseau constitué de plus de 70 organisations, toutes impliquées dans des initiatives de promotion et de défense de la biodiversité cultivée et des savoir-faire associés. Au sujet de la controverse sur la campagne de Carrefour, le RSP a sorti un communiqué de presse, qui peut être consulté sur son site ([www.semencespaysannes.org](http://www.semencespaysannes.org)). De son côté, le comité national de la Confédération paysanne a lui aussi élaboré un communiqué de presse sur ce sujet, avec une vision légèrement différente (cf. CS n° 333).

(4) Ces « maisons des semences », dont il existe une quarantaine en France, ont pour but de conserver, de multiplier, et de mettre à disposition des paysans et des jardiniers des variétés locales de légumes, de céréales et de fourrages bannies des catalogues des semenciers industriels.



De l'oignon rosé d'Armorique, du potimarron angélique, de l'artichaut Glas-Ruz, de l'échalote demi-longue de Cléder... Les étals des rayons fruits et légumes d'une quarantaine de magasins Carrefour de Bretagne et d'Ile-de-France se sont garnis fin 2017 d'une dizaine de légumes anciens. Ces variétés sont issues de semences paysannes non homologuées par le catalogue national qui répertorie les variétés et espèces dont les semences sont autorisées à la vente en France.

## Sauver les terres de Bure

**C**hristian Vincent est paysan retraité en Alsace, adhérent de la Confédération paysanne. Le 13 février, il comparait avec deux autres militants antinucléaires devant le tribunal de Bar-le-Duc (Meuse) pour avoir participé à une manifestation contre le projet de poubelle nucléaire Cigéo, le 14 août 2016.

Cigéo est le projet d'enfouissement géologique des déchets nucléaires, à Bure (Meuse), mené par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) : il s'agit en réalité d'une poubelle à 500 mètres de profondeur pour plus de 80 000 m<sup>3</sup> de déchets dont la radioactivité dangereuse durera quelques dizaines de milliers d'années.

Ce projet n'est pas en mesure d'apporter toutes les garanties de sûreté, notamment en cas d'accident, d'événement géologique ou d'inflammations des déchets bitumés, comme l'a relevé l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) dans un avis récent. 2 000 hectares de forêt et un millier d'hectares de terres agricoles sont concernés (et menacés) par Cigéo.

Il est reproché à deux des trois prévenus, dont Christian Vincent, d'avoir collaboré



– parmi près de 500 manifestant.es – à la destruction d'un mur, pourtant jugé illégal par la justice, construit par l'Andra sur le site où les déchets nucléaires ultimes pourraient être stockés.

S'il maintient ne pas y avoir activement participé, Christian Vincent reste solidaire de l'action d'abattage du mur : « Je soutiens les personnes qui l'ont faite, il était légitime d'arrêter cette construction », a-t-il déclaré.

Plus d'une centaine de personnes étaient venues soutenir les prévenus lors de leur

procès. Des peines de 4 à 5 mois de prison avec sursis ont été requises par le tribunal correctionnel de Bar-le-Duc à l'encontre de Christian et de l'autre militant poursuivi pour les mêmes raisons. Le jugement sera rendu le 10 avril.

Impatients, l'Andra, la filière nucléaire et l'État français n'auront pas attendu jusque-là. Le 22 février, ils ont fait procéder à l'expulsion, en plein hiver, des résistants et résistants au projet Cigéo occupant le bois Lejuc, le site sous lequel pourrait se construire la poubelle nucléaire. Dans un communiqué publié le jour même, la Confédération paysanne condamne cette violente expulsion et demande la libération des militant.es arrêté.es : « Les campagnes de France et d'ailleurs ne sont pas destinées à être des poubelles nucléaires, ni des projets d'artificialisation des terres nourricières via des aéroports, des parcs à touristes ou des autoroutes. Il faut cesser d'investir des millions, voire des milliards d'euros – 25 milliards estimés pour le seul projet Cigéo – pour détruire l'équivalent des terres d'un département français tous les six ou sept ans. » **BD**

**S'abonner à Campagnes solidaires, c'est participer à l'émergence d'« autres mondes possibles »**

**Ou avec le bulletin d'abonnement à retourner sous enveloppe timbrée avec votre chèque à l'ordre de Campagnes solidaires au 104, rue Robespierre – 93170 BAGNOLET**

N° 337

**Campagnes solidaires**  
 Mensuel de la Confédération paysanne

TARIFS :

Annuel (11 numéros) : 45 €

6 numéros : 24 €

Soutien, collectivité et étranger : 60 € (ou plus)

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**Ou avec le mandat de prélèvements sepa ci-dessous à retourner en y joignant un relevé bancaire (RIB) ou postal (RIP) Média Pays – 104, rue Robespierre – 93170 BAGNOLET**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Média Pays à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Média Pays. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Fait à..... Signature :

le.....

**Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à débiter :**

Établissement/Agence \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Je vous prie de bien vouloir présenter en faveur de Média Pays sur le compte référence ci-dessous les sommes correspondant à mon abonnement :

**Tous les quatre mois** r 15 € ou r 20 € Soutien, collectivité et étranger  
 (le 15<sup>ème</sup> jour du premier mois)

**Annuellement** r 45 € ou r 60 € Soutien, collectivité et étranger  
 (à la date du renouvellement)

IBAN

BIC

Association bénéficiaire : Média pays – Numéro national d'émetteur : FR96ZZ492109

**Ou sur le site de la Confédération paysanne : [www.confederationpaysanne.fr](http://www.confederationpaysanne.fr)**

**Tél. : 01 43 62 82 82 – [abocs@confederationpaysanne.fr](mailto:abocs@confederationpaysanne.fr)**

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de gestion de l'association et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès aux informations dans les conditions prévues par la délibération N°80 du 1/4/80 de la CNIL.

Les petites annonces sont payantes, sauf celles qui concernent l'emploi, les recherches et propositions d'installation, et toute autre demande à but non lucratif.  
 Tarif : 8,5 € les six lignes + 1,5 € par ligne supplémentaire (30 caractères par ligne).  
 Pour les tarifs publicitaires, contacter :  
 Média Pays - 104, rue Robespierre - 93170 BAGNOLET  
 Tél. : 01 43 62 82 82

**Emploi - stages - formation**

**Offres**

- Ariège - La Confédération paysanne de l'Ariège recrute un animateur ou une animatrice pour le syndicat départemental (40 %) et l'Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural (Adear) (60 %) - Niveau Bac + 3 (agriculture, développement rural) et/ou expérience significative en animation, développement agricole et rural - CDD 6 mois à temps plein (35 heures/semaine), évolution possible si financements - Salaire selon convention collective de la Confédération paysanne (2 101,56 € bruts/mois) - Permis B et véhicule - Basé à Foix - Candidature avec CV avant le 9 mars à : adear.09@orange.fr
- Isère - Le Gaec de la Ferme des Pierres Gardées, certifiée AB (céréales, pains, poules pondeuses, vaches allaitantes) cherche salarié pour la partie production agricole: bovins (limousines allaitantes), cultures de céréales et bois, avec remplacement éventuel sur la boulangerie et la vente - Plein temps annualisé - 06 84 18 99 58 - laremorquerouge@gmail.com
- Corse (Sud) - Éleveur caprin cherche un-e ouvrier-e agricole à l'année pour la traite manuelle de chèvres, fabrication du fromage, aide à la production fruitière diversifiée en bio et élaboration de confitures - A pourvoir dès maintenant - 06 45 49 54 63
- Orne - Cherche salarié plein temps en maraichage bio diversifié, de mars à novembre 2018, pour travaux de mise en culture, préparation de marchés - Perche sud - lesjardinsdelarue@gmail.com - 06 71 21 49 53 - 06 37 73 04 20
- Rhône - Cherche ouvrier agricole pour fenaisons, toutes mains - Pour ferme de montagne à reprendre par la suite - 06 58 38 45 77
- Hautes-Alpes - Élevage brebis laitières cherche salarié-e - Poste poly-

valent suivant saisons: traite manuelle et machine, fromagerie, parcs en filets, garde, soins aux brebis en bergerie et divers travaux occasionnels - A pourvoir début avril - Bonne condition physique, pas d'expérience exigée mais sans travail manuel et débrouillardise - 06 71 71 45 23

• Limousin - Jeunes maraichers bio installés en 2017 en circuits courts et traction animale (en partie) + chanvre, céréales et pension chevaux - Nous cherchons un-e salarié-e temps plein, de mars à novembre, pour la production et la vente (marché) - Un an d'expérience mini, projet d'installation souhaité - Smic, pas de logement sur place, permis B et véhicule - terreferme@laposte.net

**Demandes**

- Bretagne - Ouvrière agricole depuis 7 ans (bac pro horti et maraichage + plusieurs saisons + nombreux mois de vwoofing) cherche travail en maraichage - 06 70 02 25 64 - eva.blanc@yahoo.fr
- Toutes régions - Je souhaite devenir éleveur - En prépa pro, je cherche un stage de 7 semaines en élevage à partir du 26 mars. Je souhaite faire un bac pro agricole à dominance élevage en apprentissage: je cherche donc également un patron pour septembre - alexandrecoquet42@gmail.com

**Association - installation transmission**

**Offres**

- Haute-Maine - AV exploitation apicole bio - 350 colonies dans ruches et ruchettes. Dandant hausses 9 cadres - Chaîne d'extraction Thomas/Delta + ruches vides et petit matériel - 03 25 87 32 70 - 06 43 16 86 68
- Ariège - Transmission ferme bio de montagne (alt. 1 200 m), 25 ha en location sur une AFP (faible loyer), 2 ha maraichage et petits fruits rouges, 7 ha prairies (dont 4 ha près de fauche) et 17 ha en parcours - Possible de gagner de la

SAU en défrichant - Vente directe, débouchés à développer localement - Possibilité de mettre en place de nouveaux ateliers - Possibilité contrat de parrainage en 2018 pour une reprise en 2019 - 06 80 40 40 25

• Mayenne - Ferme à louer près de Loiron - 29 ha de prairie, dont 14 ha groupés autour des bâtiments (hangar de stockage et petite stabulation) et 15 ha en 4 îlots - Possibilité de reprendre le troupeau de vaches allaitantes (Rouges des Prés) - Puits et carrière pour pomper l'eau - Proche du bourg - Idéal pour projet en vente directe - Disponible fin 2018 - 06 77 72 52 67

• Creuse - A céder ferme rénovée à vocation d'accueil touristique paysan avec chambres labellisées PNR Millevaches, table d'hôtes et camping rural - Maison 110 m<sup>2</sup>, grange attenante équipée et ancienne habitation à rénover - Terrain de 1,5 ha avec jardin, potagers, verger, bois et ruisseau - Dépendances, aires de stationnement - Chauffage central avec chaudière à granulés, assainissement par phytoépuration, toilettes sèches - Lieu actuellement en activité - tairial@orange.fr - www.tairial.fr

• Ardèche - A vendre exploitation agricole actuellement castanéiculture proche Les Vans, dans hameau avec transport scolaire - Habitation 180 m<sup>2</sup> sans travaux (possibilité avertis) 4 chambres + 180 m<sup>2</sup> de bâtiments agricoles (dont chambre froide) et matériels - Terrains 13 ha avec source - Nombreux projets possibles - Aide à l'installation et transmission des savoirs - 04 75 39 48 09 - 06 04 15 78 84

• Hérault - Recherche associés Scop agri maraichage polyculture petit élevage - Haut canton Hérault - 06 70 82 14 65 - luc.meynard@gmail.com

• Aveyron - Recherche un nouveau paysan au Gaec du Marigot - 3 associés en élevage vaches laitières en bio, quelques cochons, diversification (jus de pommes, châtaignes transformées, huile de colza) et ferme pédagogique - Partage des traites en semaine, deux week-ends sur trois disponibles, quatre semaines de congés par an et salaire régulier - Ferme quasi autonome, en biodynamie depuis deux ans - Matériel tout en Cuma - Nous avons un projet de fabrication de pâtes sèches à la ferme, en cultivant notre blé dur - Cherchons personne motivée capable de participer aux différentes activités - Possibilité contrat pré-installation - 05 65 65 77 43 - gaecdumarigot@gmail.com

• Seine-et-Maine - Recherche partenaires et associé.e.s porteurs de projet en Scop ou Gaec polyculture-élevage bio sur 2,8 ha: arboriculture fruitière et petits fruits, fraises, asperges, rhubarbe, poules pondeuses, vente à la ferme - Débutant.e.s acceptés.e.s, formation assurée - A Crécy-la-Chapelle - 06 64 80 35 38 - sylvain.matot@live.fr

• Tarn (Centre) - Ferme en polyculture-élevage et accueil recherche pour passation et/ou création d'activité éleveur ou éleveuse, maraicher.e et paysan.e boulanger.e - Aujourd'hui: production ovin et bovin viande + meunerie, le tout en vente directe - Mention Nature et Progrès et AB - 45 ha de prairies, 25 ha de cultures et 22 ha de bois + 1 ha de maraichage - Bâtiments agricoles + maison d'habitation (300 m<sup>2</sup>, 3 niveaux), un gîte de 96 m<sup>2</sup> - Possibilités: développer maraichage,

création atelier fromagerie, création atelier panification - Possibilité de CEFI - laboriemaire@gmail.com - 05 63 75 12 78 (HR) - 06 41 08 19 01

• Tarn - Terrain à vendre à 20 minutes d'Albi - Idéal pour installation en permaculture, maraichage sur sol vivant ou autres, certifié bio de 2003 à 2015, aucunes cultures depuis 2015 - Drainé, système d'irrigation enterré, local technique avec pompe, 400 m<sup>2</sup> de bitumens en place - 23 000 € - 06 32 49 77 90 - 07 62 14 84 50

• Hautes-Pyrénées - A céder ferme de moyenne montagne, voisine des estives - Bâtiments d'élevage 300 m<sup>2</sup> + 10 ha de terres pentues - 80 000 euros - Maison d'habitation disponible, à louer ou à acheter - 06 32 01 56 24

• Creuse - Pour un départ en retraite fin 2018, loue 30 ha de foncier agricole, avec possibilité de reprendre jusqu'à 30 ha en fermage auprès d'autres propriétaires - Actuellement polyculture-élevage bovins limousins en AB, autonomie en alimentation élevage - Stabulation de 40 vaches et 5 boxes de 8 bovins, un hangar de stockage (matériels ou animaux) - Travail en Cuma possible - Possibilité de vente directe de viande toutes espèces facilitée par l'ouverture du pôle viande local situé à 2 km (abattage et transformation) - J'étais en Gaec avec ma fille qui continue son activité de maraichage: entraide possible - Ouvert à tout projet agricole en AB, possibilité de parrainage - 05 55 64 10 24

• Dordogne - AV ancien corps de ferme et 2,5 hectares bio, limite Lot-et-Garonne - Jeune plantation fruitière d'une centaine d'arbres (noyers, pommiers, poiriers, pruniers, mirabelliers, pêchers, ...) pleine production dans 2 ans - Aussi petits fruits, fraisiers et plantes aromatiques - Puits et pompe, hangar (300 m<sup>2</sup>), chambre froide, locaux stockage - Maison d'habitation (115 m<sup>2</sup>) - 185 000 € - arbochamp@gmail.com - 06 49 59 63 80

• Dordogne - Recherche d'associés - Ferme AB à transmettre, rachat de parts sociales - Lait de chèvre et veaux rosés - 94 ha (50 ha cultivés soit en PT soit en méteil, 40 ha en PP) - 240 chèvres, 148 000 l/an collectés par une laiterie - Troupeau bovin 22 mères, production de 11 veaux/an vendus à une SCA - Stage parrainage possible - Pas de logement proposé (deux maisons sont en vente dans le hameau, ainsi qu'un terrain à construire) - Recherche deux candidats à l'installation qui souhaiteraient poursuivre la production en AB - Évolution des productions actuelles possible - Prix de vente des parts sociales: 190 000 € - 05 53 57 47 26

• Lot-et-Garonne - Je mets à disposition 5 hectares de terre argilo-calcaire à Laugnac pour une activité agrobiologique - 07 81 21 90 29

• Saône-et-Loire - Accès au foncier pour co-exploitant - Sur ferme polyculture-élevage bio de 60 ha avec transformation et amap sur site, nous recherchons des porteurs de projets agricoles ayant besoin d'habitat et de parcelles de moins de 5 hectares - Nos valeurs: entraide, habitat partagé, sobriété heureuse, autosuffisance alimentaire et énergétique, circuits courts, musique et bonne humeur - fermesdesgrandsnoyers@free.fr

• Côtes-d'Armor - Ferme laitière entre St-Brieuc et Paimpol recherche successeur.s cause départs en retraite envisagés fin 2019 et fin 2023 - Ces

échéances, comme le reste, sont à discuter - 65 ha, 65 vaches + génisses de renouvellement, 527 000 l de contrat laitier, système pâturant économe, bâtiments, équipements en bon état, capitaux limités, habitat sur site possible - Environnement local dynamique, proximité de la mer - 02 96 70 09 10 - gaec-des-ruisseaux@orange.fr

• Côte-d'Or - Exploitation de 21 ha de prairies, en location, à transmettre - Élevage allaitant (12 mères) en plein air intégral de bovins Hereford (rusticité, vêlage facile, docilité, sans corne, viande persillée) proche de la bio - Vente de quelques reproducteurs chaque année (cheptel inscrit) et vente directe de viande - Clientèle existante, abattoir toutes espèces à 40 km - Pas de ferme (bâtiments) à proprement parler à transmettre (2 granges louées) - A Clomot (en ZRR) - Accompagnement possible par le cédant - 06 44 01 47 64 - philigerard@laposte.net

• Béarn - Recherche porteurs de projet - Nous sommes deux associées en phase d'acquisition d'une exploitation dans le secteur du Vic Bilh - Cette ferme polyvalente n'exploitant pas la totalité de son potentiel nous recherchons d'autres porteurs de projet - Activités déjà prévues: production céréalière avec transformations, élevage ovin viande, un atelier vitivinicole - L'ensemble sera conduit en bio et vente directe - La ferme compte 40 ha de prairies, 30 ha de cultures, 10 ha de vignes et plus de 3 000 m<sup>2</sup> de bâtiments - Possible accueillir projets tels qu'élevage avec 10 ha de prairie max, élevage de porc noir, boulangerie paysanne, apiculture, arbo et petits fruits, PPAM - 06 84 97 79 18 - elsa.coberac@gmail.com

• Lot-et-Garonne - Cherche 3 permaculteurs, plutôt des permacultures, pour créer 3 oasis dans notre ferme familiale à Roquefort - Maraichage, arbo et petits fruits, fleurs à couper, poules - Ferme opérationnelle - Pas en bio mais aucun intrant chimique depuis 10 ans - Logements possibles sur place - Autres activités rémunératrices: location de vacances, maintien à domicile de la propriétaire, entretien de jardins d'agrément, transformation, ressourceur.e... - 06 76 71 84 37 - 05 53 67 85 93 - zanardolain@gmail.com

• Puy-de-Dôme - Départ retraite fin 2018: cherche repreneur pour mes 40 charolaises et leur suite - Troupeau docile - 70 ha, dont 30 ha en fermage, 14 ha en céréales, le reste en prairies, parcellaire regroupé - Étable entravée de 40 places avec son stockage fourrage, stabulation de 15 places - Matériel entretenu et Cuma - Maison d'habitation attenante (200 m<sup>2</sup>) - École et commerces à 1 km, Clermont-Ferrand, Montluçon et Vichy à une heure - Vente et/ou location - 06 14 39 39 59

• Loire - Dans les Monts du Lyonnais, à 20 km de Saint-Étienne, Gaec 5 associés hors cadre familial recherche associé pour remplacement d'un des exploitants - 108 ha: 80 vaches laitières (650 000 litres) en conversion bio, autonomie fourragère totale hors paille, 100 truies naisseur/engraisseur, transformation et vente à la ferme de charcuterie fermière - L'associé sur le départ est actuellement responsable de la transformation et vente à la ferme de porcs et veaux de lait ainsi que la gestion administrative du Gaec mais une autre répartition des responsabilités peut être discutée - Accompagnement et stage reprise possible - 06 59 66 55 35

• Pyrénées-Orientales - Éleveur ovins viandes, 500 brebis tarasconnaises, en exploitation individuelle cherche à s'associer ou autres - Étude propositions avec expérience, garde du troupeau, soins du troupeau - Le but est de pouvoir travailler en autonomie pour se libérer plus facilement en toute confiance - 07 70 03 07 84 - elie66740@gmail.com

**Demandes**

• Occitanie - JH, 28a, cherche foncier non-bâti ou comprenant une ruine, possiblement constructible pour habitation paysanne - Entre 5 et 15 ha, d'un seul tenant - Altitude max 600 m - En bio ou non cultivé depuis un certain temps - Comprenant un cours d'eau d'un bon débit pour microcentrale hydro-électrique - 06 76 08 09 43

• Paca - Couple de bergers cherche exploitation ovin viande à reprendre et surfaces pastorales disponibles (prairies, friches, collines, bois, parcours divers, etc.) - Étudie toute proposition (location, achat, reprise d'un troupeau...) - 06 81 26 46 58

• Diverses régions - JF, 31a, cherche à s'installer sur un terrain en location ou achat sur long terme pour y vivre et pratiquer du maraichage bio avec transformation - Terrain avec eau, rivière si possible et un cadre sauvage - En Bretagne proche de la mer, Basse-Normandie ou à la montagne - Premier contact par mail avec description de votre lieu, prix et souhaits personnels, puis par téléphone - Fvagabonde@gmail.com

• Sud-Ouest - Couple cherche petite exploitation en activité à reprendre, soit à l'achat ou en fermage, en chèvres ou autre production, avec petite habitation sur place - Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Aude, Ariège ou Gers. Étudions toutes propositions - 06 12 45 41 42 ou joelle.puech@gmail.com

• Sud de Lyon - H, 31 ans, BPREA et expériences en maraichage bio, cherche un ou plusieurs associés.e.s pour monter une ferme en maraichage bio ou polyculture (d'autres idées de production peuvent se rajouter au maraichage) et éventuellement greffer une épicerie au projet pour la vente des productions - Pour le lieu, en ce moment je suis dans la Drome, mais je peux être mobile au Sud de Lyon - behr.daniel@hotmail.fr - 06 67 27 75 21

**Animaux - matériel**

- Gard - Vends 2 ans mâles, mil-fères, castrés, en bonne santé, 6 ans, bons pour randonnées, gentils - 06 59 00 88 84 - mientjevac@gmail.com
- Savoie - Bâtiment d'élevage à louer ou à vendre, à 7 km d'Albertville. Ilots Pacs 40 ha. jr.ract@gmail.com

**Vacances**

- Dordogne - En Périgord Pourpre, venez découvrir notre métier de paysans vigneron.s - 2 chambres d'hôtes, randos, vélos, près de Montbazillac - Week-end à thèmes, bibliothèque et ludothèque familiales - www.lavidalie.com - la.vidalie@gmail.com

**Divers**

- Aude ou Pyrénées-Orientales - Infirmerie retraitée cherche ferme ou bergerie - Petit élevage, volaille, potager - A louer à l'année - christiane.lafaille@gmail.com
- Vienne - Conseiller indépendant pour agriculteurs du 86 et alentours - Technico-économique (diagnostic, amélioration de rentabilité, étude) - Stratégie - Ressources humaines - Organisation - Tarifs accessibles - www.olivierprothais.com - 06 49 26 27 47



## S'étendre ou mourir

Il y a peine plus d'un an, cet album recevait le prix Tournesol au festival de BD d'Angoulême, une référence. En 1886, dans un conte amer aux nombreuses connotations philosophiques et religieuses, Léon Tolstoï peint le portrait désabusé d'un paysan russe cédant aux sirènes du productivisme et à la tentation de l'expansion agricole. En adaptant *Ce qu'il faut de terre à l'homme*, Martin Veyron livre un album au dessin rond et généreux qui sublime le texte de l'écrivain russe.

Quelque part en Sibérie occidentale, Pacôme, fermier ambitieux, déplore sa condition de paysan dont le lopin de terre n'est pas assez grand pour le faire vivre lui et sa famille. Le servage a été aboli mais il se heurte encore à l'intendant du domaine voisin, propriétaire de la riche Barynia. Il est vrai que sa terre n'est pas assez fertile, qu'il manque de fourrage et que ses bêtes ont tendance à aller paître sur les parcelles interdites. Après avoir racheté sa terre, il doit désormais s'étendre ou mourir...

Martin Veyron s'intéresse ici aux affres d'un moujik dont la peur n'a d'égale que son envie de possession. Il conte une histoire pleine d'amertume; la fable est grave et le dessin sert admirablement le propos: tout est flamboyant, fin et empreint d'une grande poésie.

Histoire d'une cupidité fatale, *Ce qu'il faut de terre à l'homme* est un récit fataliste dont la morale noire ferait presque oublier qu'elle a été écrite il y a cent trente ans, tant sa modernité résonne déjà comme un avertissement. n

Album chaudement recommandé  
par **Véronique Marchesseau**, paysanne dans le Morbihan



Martin Veyron, d'après Tolstoï, *Ce qu'il faut de terre à l'homme*, éditions Dargaud, 136 p, 20 euros.

## « Nous n'apportons pas le danger chez vous, nous sommes en danger chez nous ! »

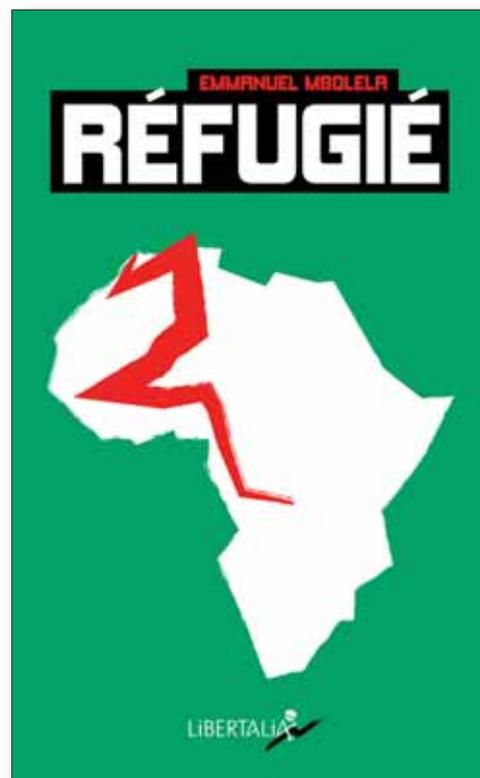
Un clandestin n'a pas de nom, sa vie n'a pas de valeur, sa mort ne provoque pas d'émotion, sa dépouille ne réunit pas la famille... Emmanuel Mbolela a mis six ans pour parvenir de RDC en Europe et y obtenir ses papiers. Un parcours fait d'embûches de toutes sortes. Pourquoi fuir? La guerre, tout simplement, ici comme ailleurs. La RDC, République Démocratique du Congo, n'a rien de républicain ni de démocratique, et des noms comme Mobutu et Kabila font toujours frémir: dictature, injustices, famine, misère, chômage, au milieu de richesses extraordinaires: coltan pour nos portables, cobalt, diamants... « Nous n'apportons pas le danger chez vous, nous sommes en danger chez nous ! », dit Emmanuel Mbolela tout au long des pages, « et l'Europe, grande responsable historique du pillage de nos richesses, nous ferme ses portes ».

C'est ce qu'on appelle « l'externalisation des frontières »: on paie des pays comme le Maroc ou la Libye pour qu'ils fassent barrage, pour qu'ils fassent le sale boulot. L'UE entend favoriser le contrôle des victimes par ceux qui les persécutent!

En fuyant son pays, Emmanuel va se trouver confronté à d'autres atrocités tout au long de son parcours: tabassage, travail au noir, arrestations, séquestration, prison, dépouillement du peu qu'il a pu emmener. Mais il y a pire encore: la situation des femmes. Elles « appartiennent » à tout le monde: les autres réfugiés, les passeurs, les flics... Elles servent de monnaie d'échange, des mineures se retrouvent enceintes, d'autres se font kidnapper par les réseaux...

Alors, sans papiers, bloqué au Maroc, sous la menace d'expulsion, Emmanuel Mbolela va monter un centre d'accueil pour ces femmes, d'abord un appartement, puis deux, puis trois. Il remue ciel et terre, prend des risques, affronte la police. Il se bat aussi pour que les enfants de réfugiés puissent aller à l'école au Maroc, ce qui est interdit, mais il y arrive, jusqu'au jour où il a l'occasion de partir enfin. Atterri aux Pays-Bas, il continue le combat pour ces femmes, il a écrit ce livre pour que l'on change le regard sur les clandestins et pour récolter de l'argent et financer le centre, il fait des conférences... Alors n'hésitez pas à le faire venir par chez vous, dans vos villes et campagnes... n

Joël Feydel



*Réfugié*, par Emmanuel Mbolela, éditions Libertalia, 264 pages, 10 euros.  
[www.editionslibertalia.com](http://www.editionslibertalia.com)

Contact: Forum civique européen – Grange-neuve – 04300 Limans – 0492 73 18 15



## NDDL Une victoire qui se fête et un avenir qui s'enracine

**L**e 10 février, 30000 personnes sont sur les terres sauvées de Notre-Dame-des-Landes pour fêter l'abandon du projet d'aéroport et, slogan du grand rassemblement, y « enraciner l'avenir ».

Deux cortèges partent du Gourbi et Saint-Jean-du-Tertre, sites marquants de l'ex zone à défendre qu'on appelle encore la Zad dans les conversations. Huit fanfares et dix chorales les accompagnent, venues de toute la France, ainsi qu'un triton, un crocodile et un dragon géants... Tout ce joyeux monde se rassemble ensuite dans un des champs de la ferme de Bellevue – réoccupée et réactivée depuis janvier 2013 – où une effigie du défunt projet d'aéroport est brûlée en musique.

Avant le fest-noz à Bellevue et les concerts au Hangar de l'Avenir, des voix s'élèvent d'un chariot de foin. C'est une prise de parole commune au nom du mouvement contre l'aéroport. Ces voix par-

lent bien sûr de la victoire. Mais elles parlent aussi de projet et de biens communs, de plantations d'arbres offerts, de solidarité avec les résistant.es aux autres grands projets inutiles et imposés un peu partout en France...

Elles rappellent les « six points pour l'avenir de la Zad », définis collectivement par les diverses composantes de la lutte après un an et demi de discussions (cf. CS n° 336) : « *La situation est inédite. Il va être très long de démêler les questions de propriété sur la zone, et nous ne disposons d'aucune jurisprudence. De nombreuses réflexions, des rencontres (...) ont déjà eu lieu et vont se poursuivre. Nous devons exiger du temps. Nous nous projetons ensemble dans l'avenir, confiant.es face à nos incertitudes, aux difficultés qui ne manqueront pas de survenir mais que nous saurons dépasser. Nous sommes au premier jour des saisons futures!* » **n**

